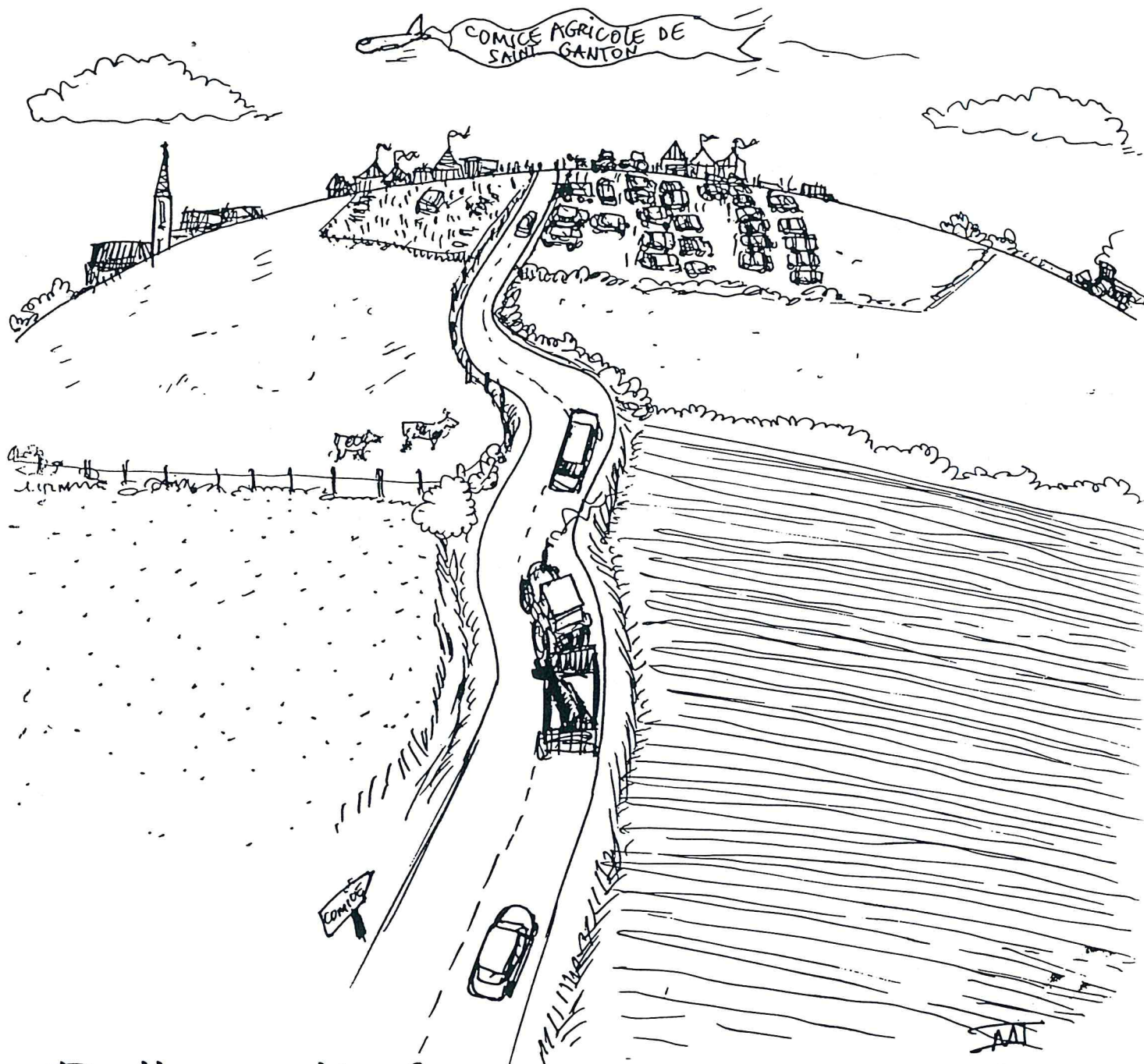




L'Alouette

COMICE AGRICOLE DE
SAINT GANTON



Bulletin d'informations communales

Juin 2002 N° 27

Un sourire

*Un sourire ne coûte rien et produit beaucoup,
Il enrichit ceux qui le reçoivent
Sans appauvrir ceux qui le donnent.
Il ne dure qu'un instant
Mais son souvenir est parfois éternel.
Personne n'est assez riche pour s'en passer,
Personne n'est assez pauvre pour qu'il soit inutile,
Personne n'est assez méprisable pour ne pas le mériter.
Il crée le bonheur au foyer,
Soutient en affaires et au travail,
Il est le signe sensible de l'amitié.
Un sourire donne du repos à l'être fatigué,
Rend courage aux plus découragés.
Il ne peut ni s'acheter, ni se prêter, ni se voler
Car il n'a de valeur qu'à partir du moment
Où il se donne.
Et si quelquefois vous rencontrez une personne
Qui ne sait plus avoir le sourire
Soyez généreux, donnez lui le vôtre,
Car nul n'a autant besoin d'un sourire
Que celui qui ne peut en donner aux autres...*



Monsieur le Maire
et les élus municipaux

sont heureux de vous convier à la cérémonie des voeux
qui se déroulera dans notre salle des fêtes rénovée

le SAMEDI 6 JANVIER 2001 à 19 h.30

Cette rencontre sera pour toutes les personnes
présentes l'occasion de découvrir ces nouveaux locaux.

Elle se prolongera avec une soirée dansante animée
par notre amie RACHEL et ses musiciens

Afin de bien organiser cette soirée,
nous vous saurions gré de bien vouloir remplir le
coupon ci-dessous, pour le 1er Janvier et de le déposer
à la Mairie.

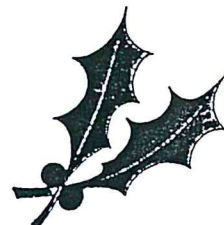
.....

Madame et Monsieur

.....

Famille :

Nombre de personnes :



ENQUETE DE SATISFACTION

AUPRES DE LA CLIENTELE DE LA CREMAILLERE

Ce questionnaire est fait par la commune de Saint-Ganton qui a mis en place ce dernier café restaurant du village. Il a pour objectif de veiller à ce que ce commerce corresponde le mieux possible à vos attentes. Merci de votre attention.

Fréquentez-vous :

	Régulièrement	Occasionnellement	Jamais
☐ le café :	☐	☐	☐
☐ le restaurant :	☐	☐	☐
☐ le dépôt de pain :	☐	☐	☐

Horaires d'ouverture :

- ☐ satisfaisants
☐ inadaptés

Pourquoi ?

Accueil :

- ☐ très bien ☐ moyen ☐ passable

Décoration :

- ☐ très bien ☐ moyen ☐ passable

CAFE

	Très bien	Correct	Passable
Choix des boissons	☐	☐	☐
Prix	☐	☐	☐
Service	☐	☐	☐
Relations avec l'aubergiste	☐	☐	☐
Disponibilité	☐	☐	☐
Initiatives	☐	☐	☐

Commentaires :

.....

RESTAURANT

	Très bien	Correct	Passable
Menu proposé	☐	☐	☐
Variété des plats	☐	☐	☐
Prix	☐	☐	☐
Qualité du repas	☐	☐	☐
Qualité du service	☐	☐	☐
Rapidité	☐	☐	☐

Commentaires :

.....

.....

DEPOT DE PAIN

	Très bien	Correct	Passable
Présentation	☐	☐	☐
Qualité du pain	☐	☐	☐
Choix	☐	☐	☐

A quelle heure venez-vous acheter votre pain ?

Le réservez-vous ? ☐ oui ☐ non

Pourquoi ?

.....

.....

Sans réservation, avez-vous du pain ?

☐ toujours ☐ quelquefois ☐ jamais

Si vous n'achetez pas votre pain à Saint-Ganton,
où vous approvisionnez-vous ?

.....

.....

Pourquoi ?

.....

.....

Votre avis :

.....

.....

.....

Vos propositions :

.....

.....

.....

*Ce questionnaire est à remettre à la mairie (ou dans la boîte aux lettres de la
mairie) pour le 13 juillet 2000 dernier délai.
Les résultats vous seront communiqués ultérieurement.*

Mercredi 20 Décembre 2000

Notre bulletin municipal de Décembre doit être
assemblé ce soir.

Nous venons d'apprendre le décès brutal, survenu
ce matin , de

Madame Félicité Gefflot,

maman de notre maire Bernard.

Nous tenons, par ce court message, à l'assurer,
ainsi que sa famille, de toute
notre amitié attristée; notre pensée est auprès de lui
en ce douloureux moment.

Les élus municipaux
Le C.C.A.S.
Les Membres des Commissions
Le Personnel de la Mairie

LE MOT DU MAIRE

L'année 2002 est déjà bien entamée et ces six premiers mois nous ont gavés de discours de campagnes électorales ; maintenant, Président, Ministres et Députés vont pouvoir se mettre au travail et réaliser les promesses que nous avons entendues...!

Comme je vous l'avais dit dans le dernier bulletin, l'étude de zonage et de diagnostic de traitement des eaux usées vous a été présentée dans ce premier semestre. Seul, le village de "La Roche" et peut-être celui de "Beaucel" feront l'objet d'un assainissement collectif. Pour les autres hameaux, ce sera l'assainissement individuel dont je dirai pour l'instant : *pas de précipitations* ! Cette étude de zonage va nous permettre le montage d'un dossier afin d'obtenir le maximum d'aides possibles, et croyez-moi, nous n'engagerons ces travaux que si nous avons l'assurance de ces aides, et une plus grande maîtrise dans ce système d'assainissement...

AFFAIRE A SUIVRE...

Pour ce qui est de la carte communale, elle pointe son nez : une présentation des zones constructibles de la commune vous sera notifiée dans le deuxième semestre, après quoi, une enquête publique pourra être déposée. Quant au lotissement : où sera -t-il? Le dossier est en instance. Seul le terrain appartenant à Monsieur Teguel a été acheté par la commune. A ce titre, nous demandons aux personnes qui seraient vendeurs de terrain de se faire connaître en mairie.

Lors d'assemblées générales d'associations, une certaine difficulté s'avère pour le renouvellement de membres. Je vous invite tous à redonner vie à ces associations en vous y engageant et je tiens à remercier le groupe de jeunes qui se bat et s'engage pour la survie de celles-ci. Aussi, chacun d'entre nous devons les encourager.

Enfin, cet été, la commune accueille le comice agricole. Je remercie d'avance toutes les personnes qui, d'une façon ou d'une autre, oeuvrent pour la réussite de cette manifestation rurale. En ce moment, le milieu agricole a besoin d'être compris, alors soutenons-le en se donnant rendez-vous le 31 Août au terrain "Les Landriaux".

Pour cet été 2002, je vous dis "Bonnes Vacances".

Votre Maire,
Bernard GEFFLOT

ETAT CIVIL

NAISSANCES

A REDON,
le 19 mai 2002 :
Louise LEROUX
Domiciliée "La Houle"

MARIAGES

Le 13 avril 2002 :
Sylvain BOUCHARD et Sandrine COSTARD

DECES

Nous a quittés,
le 7 mars 2002:
Marcel BOUREL, 79 ans,
domicilié "La Roche"

Nous a quittés,
le 28 mai 2002 :
André LAUNAY, 86 ans,
domicilié "La Roche"

NOUVEAUX RESIDENTS

Nous souhaitons la bienvenue sur la commune à :
* Mr et Mme Gilles BEILLEIL et leurs enfants "Remdon"
* Mr et Mme Gérard LAIGLE et leur enfant "Brubet"

RECENSEMENT MILITAIRE

Le recensement est obligatoire.

Les jeunes filles et jeunes gens sont tenus de se faire recenser entre la date où ils atteignent l'âge de 16 ans et la fin du mois suivant et non plus comme par le passé le mois qui suivait le trimestre de leur 17ème anniversaire.

PERMANENCES

☞ de l'Assistante Sociale

La permanence de l'assistante sociale, Mme M.J. BODINIER, a lieu en Mairie le 2è mercredi de chaque mois de 10 h 30 à 12 h.

☞ du Conseiller Général

La permanence du Conseiller Général, Mr Alain-François LESACHER aura lieu en Mairie le mardi 02 juillet 2002 de 10 h à 11 h.

INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES

Les jeunes qui ont eu 18 ans en 2002 et les nouveaux résidents qui souhaitent s'inscrire sur les listes électorales peuvent venir en mairie entre le 1er septembre et le 31 décembre 2002 muni d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.

CLASSES 2

Le repas des classes 2 est prévu **le dimanche 15 septembre 2002**
Retenez dès aujourd'hui cette date...

TABLEAU DE LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE

	COMMUNE	EXTERIEUR	CUISINE
Mariage 1 journée	168 €	335 €	avec
2 jours 1 journée + 1 retour	229 €	457 €	avec
Mariage 1/2 journée	122 €	244 €	avec
Mariage 1/2 journée+retour	183 €	366 €	avec
Repas famille midi ou soir	84 €	168 €	avec
Repas famille 1 journée	130 €	259 €	avec
Salle seule (réunions)	61 €	61 €	avec
Soirée dansante ou spectacle	61 €		avec
Vin d'honneur	61 €	91 €	avec
Cuisine ou chambre froide si disponibilité la veille de fête			15 €
Association	Gratuit		
Caution	457 € (idem pour associations saint-gantonaises)	915 €	

Vaisselle comprise dans location seulement aux habitants de la commune de Saint-Ganton.

Frais de nettoyage supplémentaires : 61 € (article 14 Conditions générales)

Cas particuliers : Les personnes extérieures à la commune mais faisant partie d'associations saint-gantonaises, même tarif que les Saint-Gantonais.

VAISSELLE POUR LES PERSONNES EXTERIEURES A LA COMMUNE

	REPAS	VIN D'HONNEUR
PAR COUVERT	0,30 €	0,15 €

Un couvert pour un repas comprend : 2 assiettes plates, 1 assiette creuse, 1 assiette à dessert, 2 verres (eau et vin), 1 tasse avec soucoupe, 2 cuillères (petite et grande), 1 fourchette, 1 couteau.

Un couvert pour un vin d'honneur comprend : 1 assiette à dessert, 1 verre, 1 tasse avec soucoupe, 1 petite cuillère et quelques assiettes plates et pichets.

*Office Intercantonal d'Animation Sportive des Cantons de Maure de Bretagne et
Pipriac*

Pour les jeunes de 12 à 14 ans : semaine du 8 au 13 juillet

L'Office Intercantonal d'Animation Sportive des cantons de Maure de Bretagne et de Pipriac propose un **RAID JUNIOR** la semaine :

⇒ du lundi 8 au samedi 13 juillet pour les 12/14 ans

Ce raid à vélo sur les chemins et sentiers vous permettra de pratiquer l'escalade, le kayak, le 4 X 4, le quad, la voile, et comme nouveauté le **PARC AVENTURE** de Quelneuc où vous pourrez nous démontrer votre grande souplesse et agilité.

Ce stage est encadré par les éducateurs de l'Office des sports de Maure de Bretagne et de Pipriac.

Le coût est de 175 €
(jeunes des cantons de Maure de Bretagne et de Pipriac)

Ou de 250 €
(jeunes hors secteur)

Possibilité :
Bons vacances CAF – MSA
Chèques vacances

La clôture des inscriptions se fera le **29 juin 2002**.

Pour les jeunes de 12 à 16 ans : semaine du 22 au 27 juillet et semaine du 29 juillet au 3 août

L'Office Intercantonal d'Animation Sportive des cantons de Maure de Bretagne et de Pipriac propose deux **CAMPS GLISSE** les semaines :

⇒ du lundi 22 au samedi 27 juillet pour les 12/16 ans

⇒ du lundi 29 juillet au samedi 3 août pour les 12/16 ans

Ce camp glisse vous emmènera à Plouharnel (près de Quiberon). Vous pratiquerez tous les après-midi du surf ou du char à voile. Vous découvrirez Quiberon et pourrez profiter des soirées organisées sur le camping.

Ce camp est encadré par les éducateurs sportifs de l'Office des sports de Maure de Bretagne et de Pipriac ainsi que par des moniteurs de Plouharnel, tous diplômés d'état.

Le coût est de 175 €
(jeunes des cantons de Maure de Bretagne et de Pipriac)

Et de 205 €
(jeunes hors secteur)

Possibilité :
Bons vacances CAF – MSA
Chèques vacances

La clôture des inscriptions se fera le **29 juin 2002**.

Documents à retirer à l'Office des sports, Mairie de Pipriac :

- ⇒ Fiche sanitaire de liaison
- ⇒ Attestation parentale
- ⇒ Liste des affaires à prévoir

Le Foyer d'Animation Rurale de Saint-Just accueille les enfants de 6 à 12 ans dans son Centre de Loisirs sans hébergement du 08 au 26 juillet 2002.

Les animations auront lieu du lundi au vendredi.
Le matin et l'après-midi, le goûter étant prévu.

- Elles pourront se dérouler à la salle vitrée du gîte, à la salle de sport, sur le terrain de foot ou sur le site mégalithique de Saint-Just.
- Des journées complètes seront organisées pendant lesquelles les enfants apporteront un pique-nique.
- Deux mini camps de deux jours et demi sont prévus :
 - un mini camp PONEY à Renac
 - un mini camp MER à Plouharnel (presqu'île de Quiberon).

Les inscriptions se feront à la journée ou à la semaine (en demi-journées suivant le programme)

TARIFS:

- Une journée : 12 € (demi-journée : 6 €)
- Semaine du 08 au 12 juillet : 55 €
- Semaine du 15 au 19 juillet (mini camp PONEY inclus) : 58 €
- Semaine du 22 au 26 juillet (mini camp MER inclus) : 58 €
- Un mini camp seul : 30 €
- Une adhésion au Foyer d'Animation Rurale est demandée : 7,60 €

Les divers bons vacances (CAF, MSA, et autres) viennent en déduction des tarifs.

Le règlement peut aussi s'effectuer en chèques vacances.

Les parents qui le peuvent assureront des transports en voiture pour emmener les enfants sur les lieux de certaines activités (merci de vous faire connaître).

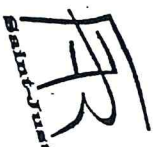
J'inscris mon enfant :

- ☞ les journées suivantes :
- ☞ Semaine du 08 au 12 juillet ☐
 - ☞ Semaine du 15 au 19 juillet ☐
 - ☞ Semaine du 22 au 26 juillet ☐
 - ☞ Mini camp PONEY du 15 au 17 juillet ☐
 - ☞ Mini camp Mer du 24 au 26 juillet ☐

Renseignements et inscriptions:

Foyer d'Animation Rurale
de Saint-Just

Tél : 02.99.72.61.02.



PIÈCES À FOURNIR À L'INSCRIPTION :

- * FICHE SANITAIRE JOINTE
- * BONS VACANCES
- * ATTESTATION D'ASSURANCE
- * CERTIFICAT MÉDICAL DE NON CONTRE INDICATION À LA PRATIQUE DES ACTIVITÉS PHYSIQUES OU SPORTIVES À RISQUES (ESCALADE, CANOE,...)

Inscriptions au :
FAR

10, rue du Halgouët, 35550 Saint-Just
Tél : 02.99.72.61.02.

Point

Accueil

Emploi

Un guichet
unique

Le **Point Accueil Emploi** collabore avec de nombreux partenaires afin de vous permettre d'accéder le plus rapidement possible à l'emploi.

Ces partenaires sont :

☛ **Mission Locale**

1 rue du tribunal, REDON
☎ 02.99.72.19.50

☛ **ANPE**

Quai Surcouf, REDON
☎ 02.99.71.15.19

☛ **A.I.D.E (Association intermédiaire)**

1 rue du tribunal, REDON
☎ 02.99.72.19.50

☛ **Commission Locale d'Insertion**

☛ **C.D.A.S**

Centre Départemental d'Action Sociale

☛ **D.D.T.E.F.P**

Direction Départementale du Travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle

☛ **C.I.O**

Centre d'Information et d'Orientation

☛ **C.I.J.B – C.I.D.J**

Centre d'Information Jeunesse Bretagne et National

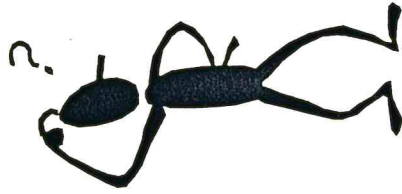
Point

Accueil

Emploi

Les
permanences

Vous recherchez un emploi, une formation.



Vous avez besoin d'un conseil, d'une aide.
Vous ne savez pas où vous adresser ...
Contactez le :

GUIPRY

Centre Social

☎ 02.99.34.74.94

Tous les Mercredis de 9H00 à 12H30

SIXT SUR AFF

Mairie

☎ 02.99.70.04.61

Tous les Jeudis de 9H00 à 12H00

PIPRIAC

Mairie

☎ 02.99.34.36.91

Tous les Mardis de 9H00 à 12H30

Tous les Vendredis de 9H00 à 12H30

**Point Accueil
Emploi**

Canton de PIPRIAC

02.99.34.36.91.

PERMIS DE CONSTRUIRE ACCORDES

<i>Demandeur</i>	<i>Lieu du chantier</i>	<i>Nature</i>	<i>Accord du</i>
COSTARD Louis	La Tremblais	Réhabilitation logement existant	24/01/02
DEBRAY Georges	La Manchonnais	Réhabilitation maison	09/04/02
JINVRESSE Mickaël	La Houle	PC modificatif Suppression fosse et fumière	28/05/02

DECLARATIONS DE TRAVAUX ACCORDES

<i>Demandeur</i>	<i>Lieu du chantier</i>	<i>Nature</i>	<i>Accord du</i>
LECHAT Paulette	La Roche	Réhabilitation maison existante	09/04/02
DUQUEYROIX Emmanuel	La Manchonnais	Rénovation bâtiment existante et couverture	09/04/02



- ELECTION PRESIDENTIELLE -

- Scrutin du 21 AVRIL 2002 -

COMMUNE : SAINT-GANTON

N° de téléphone où l'on peut vous rappeler :

- RESULTATS -

Téléphoner au :

- Arrondissement de RENNES : 02 99 02 13 00
- Autres arrondissements : 02 99 02 14 14

♦ inscrits (1) :	345
♦ votants :	246
♦ exprimés :	237

- SUFFRAGES OBTENUS :

1) Bruno MÉGRET	7
2) Corinne LEPAGE	4
3) Daniel GLUCKSTEIN	7
4) François BAYROU	5
5) Jacques CHIRAC	52
6) Jean-Marie LE PEN	37
7) Christiane TAUBIRA	4
8) Jean SAINT-JOSSE	9
9) Noël MAMÈRE	12
10) Lionel JOSPIN	26
11) Christine BOUTIN	4
12) Robert HUE	2
13) Jean-Pierre CHEVÈNEMENT	6
14) Alain MADELIN	35
15) Arlette LAGUILLER	16
16) Olivier BESANCENOT	11

- ELECTION PRESIDENTIELLE -

- Scrutin du 5 MAI 2002 -

COMMUNE : SAINT-GANTON

N° de téléphone où l'on peut vous rappeler :

- RESULTATS -

Téléphoner au :

- Arrondissement de RENNES : 02 99 02 13 00
- Autres arrondissements : 02 99 02 14 14

♦ inscrits (1) :	346
♦ votants :	276
♦ exprimés :	267

- SUFFRAGES OBTENUS :

1) Jacques CHIRAC	224
2) Jean-Marie LE PEN	43

(1) Non compris les électeurs inscrits sur une liste de centre de vote à l'étranger.

- ELECTIONS LEGISLATIVES -

- Scrutin du 9 JUIN 2002 -

4^{ème} Circonscription : REDON

COMMUNE : SAINT - GANTON

N° de téléphone où l'on peut vous rappeler : 02.99.08.64.06.

- RESULTATS -

Téléphoner au : 02 99 02 14 14

♦ inscrits :	348
♦ votants :	208
♦ exprimés :	203

- SUFFRAGES OBTENUS :

Alain MADELIN	73
Sylvain AVERTY	2
Olivier BERTHOMMIER	30
Christian RESSORT	27
Monique PUSSAT-MARSAC	31
Emile GRANVILLE	15
Serge FOURCHON	3
Michel DEMOLDER	3
Danielle STENGER	3
Michel LECLERCQ	12
Laurence BLANCHET	1
Marie-Agnès LORANDEL	3
André GRUSSENMEYER	0

- ELECTIONS LEGISLATIVES -

- Scrutin du 16 JUIN 2002 -

4^{ème} Circonscription : REDON

COMMUNE : SAINT-GANTON

N° de téléphone où l'on peut vous rappeler : 02.99.08.64.06

- RESULTATS -

Téléphoner au : 02 99 02 14 14

♦ inscrits :	348
♦ votants :	222
♦ exprimés :	211

- SUFFRAGES OBTENUS :

Alain MADELIN	130
Monique PUSSAT-MARSAC	81

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 13 février 2002 à 20 heures 30 min

L'an deux mil deux, le treize février à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GANTON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr Bernard GEFFLOT, Maire.

Date de convocation : le 7 février 2002

Présents : Mrs B. GEFFLOT, R. BOUREL, Mmes M-T. DANIEL, M-J. MAILLET, Mr F. THIBAUT, Mme J. BOULAIS, Mrs G. PROVOST, Y.LE BON DE LA POINTE, Mme M. TEMPLE, Mr M. DUCLOYER

Secrétaire : Mr Y. LE BON DE LAPOINTE

Ordre du jour :

- *Location de la vaisselle pour les gens extérieurs à la commune,*
- *Classement des archives communales,*
- *Dates des élections 2002 - Présidentielles et Législatives -,*
- *Acquisition de panneaux d'affichage pour les élections,*
- *Acquisition de la sono pour la salle des fêtes,*
- *Acquisition des matériels – tracteur et élagueuse – suite aux propositions reçues par la commission voirie,*
- *Devis menuiserie pour les vestiaires foot-ball,*
- *Choix du Cabinet d'Etude de diagnostic pour l'Eglise,*
- *Informations sur le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Vilaine (SAGE),*
- *Questions diverses.*

1. Location de la salle des fêtes aux personnes extérieures à la commune pour un vin d'honneur ou, une soirée dansante ou spectacle

Monsieur le Maire expose que, suite à plusieurs demandes de location de la salle polyvalente pour un vin d'honneur, formulées par des personnes extérieures à la commune, il propose de louer cette dernière aux personnes extérieures à la commune pour un vin d'honneur, ainsi que de la louer pour une soirée dansante ou un spectacle aux associations des communes avoisinantes (locations qui étaient jusqu'à présent réservées exclusivement aux personnes habitant la commune).

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- ? de louer la salle polyvalente aux personnes extérieures à la commune en vue d'organiser un vin d'honneur pour un montant de 91 € et de prendre une caution de 915 €,
- ? d'étendre la location de la salle polyvalente pour une soirée dansante ou un spectacle aux associations des communes avoisinantes pour un montant de 91 € et de prendre une caution de 915 €,

2 – Location de la vaisselle pour les gens extérieurs à la commune

Monsieur le Maire expose que suite à plusieurs demandes de location de vaisselle pour accompagner celle de la salle des fêtes par des personnes extérieures à la commune de Saint-Ganton, il propose au membres du conseil municipal de mettre en location la vaisselle et d'instaurer un tarif pour la vaisselle cassée.

Il a été décidé les tarifs suivants :

Pour un repas : Location de **0.30 euros par couvert** comprenant :

- * 3 assiettes (2 plates et 1 creuse)
- * 1 assiette à dessert
- * 2 verres (eau et vin)
- * 1 tasse avec soucoupe
- * 2 cuillères (1 petite et 1 grande)
- * 1 fourchette
- * 1 couteau

Pour un vin d'honneur : Location de **0.15 euros par couvert** comprenant :

- * 1 verre
- * 1 assiette à dessert
- * 1 petite cuillère
- * 1 tasse avec soucoupe
- * quelques assiettes plates et pichets

Pour la vaisselle cassée :

- * 1 € par cuillère, fourchette ou couteau
- * 2 € par assiette, verre ou, tasse ou soucoupe
- * le reste à **prix coûtant**

3 – Classement des archives communales

Mr le Maire donne lecture du courrier des archives départementales lui demandant s'il veut poursuivre l'opération d'archivage commencée en 2001 par leurs soins.

Après concertation, le conseil municipal a décidé qu'il est encore trop tôt pour archiver les documents de 2001.

4 – Dates des élections politiques en 2002

Mr le Maire informe le conseil municipal des dates à retenir pour les élections politiques en 2002 :

Elections Présidentielles :	21 avril et 5 mai
Elections Législatives :	9 et 16 juin

5. Panneaux d'affichage pour les élections

Mr le Maire propose au conseil municipal d'acquérir des panneaux d'affichage pour les élections.

Après délibération, le conseil municipal accepte à l'unanimité l'acquisition de panneaux d'affichage et autorise Mr le Maire à signer toutes les pièces administratives et comptables découlant de cette décision.

6. Sono pour la salle polyvalente

Mr le Maire rappelle que le conseil municipal souhaite acquérir un matériel sono pour mettre à disposition des locataires de la salle polyvalente, habitant la commune.

Le conseil municipal donne son accord pour que Mr le Maire effectue les démarches pour avoir de plus amples renseignements et obtenir des devis.

7 – Menuiserie pour vestiaires Foot-ball

Mr le Maire expose que suite à sa demande exprimée à l'entreprise BOGIGUEL-GAUVIN sise à Saint-Ganton pour fabriquer une porte et deux panneaux pour les vestiaires de foot-ball, cette dernière a émis un devis.

Après discussion, le conseil municipal décide qu'il convient de demander à nouveau un devis avec les rectifications qu'il a demandé.

8. Achat d'un tracteur

Par délibération en date du 28 novembre 2001, il avait été décidé d'acheter un tracteur en remplacement du matériel actuel.

Après exposition des différents devis, l'entreprise BLANCHARD, sise à L'Hermitage a été retenue pour la fourniture du tracteur avec fourche de marque NEW HOLLAND pour la somme de 34 504.60 € TTC avec reprise de l'ancien tracteur pour un montant de 2 750 € TTC

9. Achat d'une élagueuse

Par délibération en date du 28 novembre 2001, il avait été décidé d'acheter une élagueuse en remplacement du matériel actuel.

Après exposition des différents devis, l'entreprise RENAULT DUBOURG, sise à Blain, a été retenue pour la fourniture d'une élagueuse de marque ROUSSEAU pour la somme de 10028.10 € TTC avec la reprise de l'ancienne élagueuse pour un montant de 1 093.97 Euros TTC

10. Etude de diagnostic de l'Eglise

Suite à la délibération en date du douze septembre 2002 autorisant Monsieur le Maire à lancer un appel d'offres pour la réalisation d'une étude de diagnostic de l'Eglise, deux devis de l'entreprise HERITAGE – Monthélon 35690 ACIGNE- ont été fournis.

Après délibération, le conseil municipal décide de retenir la proposition de l'étude complète de diagnostic de l'église pour la somme de 9 699.90 euros TTC.

11. Taxe de raccordement à l'assainissement collectif

Mr le Maire donne lecture du courrier reçu de Mr le Président du Syndicat des Eaux de Port de Roche lui demandant d'approuver la modification du montant de la taxe de raccordement à l'assainissement collectif.

Bien que la commune de Saint-Ganton ne possède pas actuellement de réseau d'assainissement collectif et donc qu'elle n'est pas concernée par cette taxe, il propose à l'assemblée délibérante de donner son accord sur son nouveau montant.

Le conseil municipal, après délibération, décide d'approuver le nouveau montant de la taxe de raccordement à l'assainissement collectif qui s'élève à 3 100 frs, à savoir 472.60 euros.

12. Tarifs envoi et réception du Fax

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal qu'il est parfois demandé à la mairie d'envoyer ou de réceptionner un fax à titre personnel. Il propose alors d'instaurer un tarif pour ces deux opérations et d'en nommer un régisseur.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir les tarifs suivants : 1 € pour l'envoi d'un fax et 0.40 € pour la réception d'un fax, et de nommer Madame Laurence MICHEL, Adjoint Administratif en poste, en tant que régisseur de ces opérations.

13. Information sur le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Vilaine (SAGE)

Mr le Maire fait part au conseil municipal qu'il a reçu une documentation sur le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Vilaine, celle-ci ayant pour objectif d'améliorer la qualité de l'eau sans toutefois baisser la production agricole. Il est demandé aux élus de bien vouloir étudier ce qu'il est proposé et d'en noter leurs observations. A ce titre, la réunion « Environnement-Tourisme-Sentier » se réunira le mardi 26 février 2002 à 20 H 30 mn.

14. Acoustique au Restaurant-Bar « La Crémaillère »

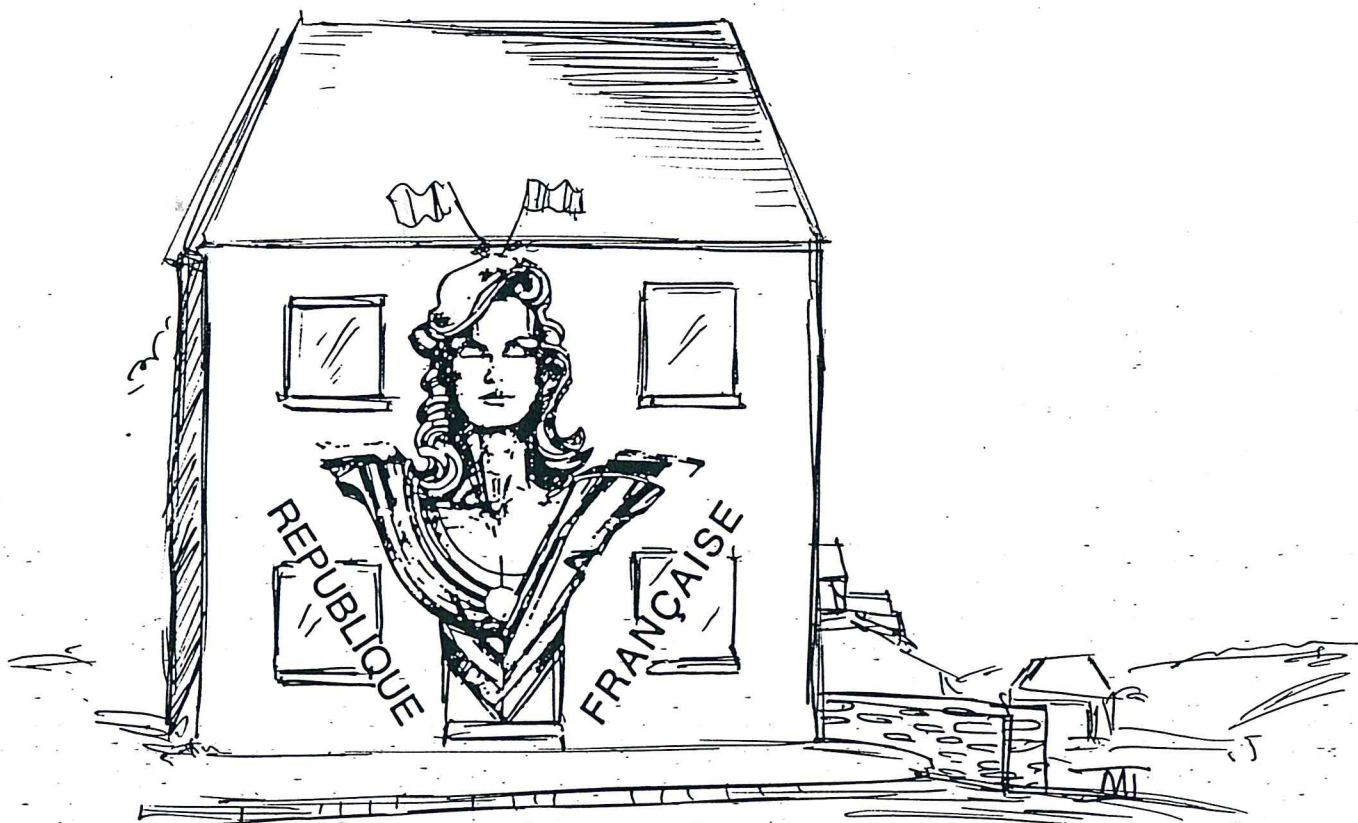
Mr le Maire informe le conseil municipal que l'acoustique du restaurant-bar « La Crémaillère » est très mauvaise. Il demande l'accord de celui-ci pour se renseigner sur les démarches à effectuer ainsi que leurs coûts afin de réduire, voire éliminer, ce désagrément.

Le conseil municipal donne son accord à Mr le Maire pour que celui-ci se renseigne.

15. Information sur une éventuelle manifestation médiévale

Madame Marie-Thérèse DANIEL, 2ème adjointe au Maire, informe le conseil municipal qu'elle a été contactée pour lui demander l'autorisation d'organiser une manifestation de type médiévale (costumes de l'époque), le week-end du 24 août 2002. Elle demande l'avis du conseil municipal.

Ce dernier donne son accord sous réserve de prendre de plus amples informations sur l'association organisatrice dont le siège est à Cesson Sévigné en Ille et Vilaine.



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 15 mars 2002 à 20 heures 30 min

L'an deux mil deux, le quinze mars à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GANTON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr Bernard GEFFLOT, Maire.

Date de convocation : le 7 mars 2002

Présents : Mrs B. GEFFLOT, R. BOUREL, Mmes M-T. DANIEL, M-J. MAILLET, Mr F. THIBAUT, Mme J. BOULAIS, Mrs G. PROVOST, Y. LE BON DE LA POINTE, Mme M. TEMPLE, Mr M. DUCLOYER

Secrétaire : Mme M. TEMPLE

Ordre du jour :

- *Préparation du Budget Primitif 2002,*
- *Choix du type d'assainissement dans chaque village de la commune,*
- *Choix de l'entreprise pour l'entretien de la voirie,*
- *Questions diverses.*

1. Entretien Voirie pour les années 2002 - 2003 et 2004

Après consultation de cinq entreprises pour l'établissement de devis concernant les travaux d'entretien de la voirie pour les exercices 2002, 2003 et 2004, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de retenir le devis de la SARL BASSIN de Brain sur Vilaine.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de confier à la SARL BASSIN les travaux d'entretien de la voirie pour les exercices 2002, 2003 et 2004 selon les tarifs énoncés sur son devis et d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces administratives et comptables découlant de cette décision.

2. Choix du type d'assainissement dans les villages de Saint-Ganton

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que suite à la concertation du 26 février dernier entre celui-ci et le cabinet BICHA qui a effectué l'étude de zonage de Saint-Ganton, il convient à présent de choisir le type d'assainissement dans chaque village de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité que l'assainissement sera individuel dans tous les villages exceptés celui de « Roche » qui sera collectif et celui de « Beaucel » dont la décision sera prise ultérieurement après une étude plus approfondie.

3. Schéma de Cohérence Territoriale du Pays de Redon

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Pays de Redon lui demandant son intention d'adhérer au Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale du Pays de Redon.

Après concertation, le conseil municipal envisage d'adhérer au S.C.O.T. du Pays de Redon.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

du 26 mars 2002 à 19 heures 30 min

L'an deux mil deux, le vingt six mars à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GANTON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr Bernard GEFFLOT, Maire.

Date de convocation : le 20 mars 2002

Présents : Mrs B. GEFFLOT, R. BOUREL, Mmes M-T. DANIEL, M-J. MAILLET, Mrs F. THIBAUT, Mme J. BOULAIS, Mrs G. PROVOST, Y. LE BON DE LAPOINTE, Mme M. TEMPLE, Mr M. DUCLOYER

Secrétaire : Mr F. THIBAUT

Ordre du jour :

- *Présentation et vote du Compte Administratif 2001 et du Compte de Gestion correspondant,*
- *Affectation du résultat,*
- *Fixation des taux des quatre taxes de contributions directes,*
- *Présentation et vote du Budget Primitif 2002,*
- *Elaboration du planning pour les élections présidentielles,*
- *Questions diverses.*

1 – Présentation et vote du Compte Administratif 2001 et du Compte de Gestion correspondant

Mr le Maire donne la parole à Mr Alain COULON, Percepteur et Receveur Municipal, pour la lecture du Compte Administratif 2001 de la commune, qui se présente ainsi :

Section de Fonctionnement

Dépenses	826 021,14 F
Recettes	1 200 645,43 F
Excédent de fonctionnement	374 624,29 F

Section d'Investissement

Dépenses	1 371 782,32 F
Recettes	1 442 007,04 F
Déficit d'investissement	70 224,72 F

Excédent global de clôture	444 849,01 F
----------------------------	--------------

Mr GEFFLOT, Maire, sort de séance lors du vote du CA.

Après délibération, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le Compte Administratif 2001 de la commune ainsi présenté ainsi que le Compte de Gestion correspondant.

2 – Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2001 du budget général de la commune

Mr le Maire invite le conseil municipal à décider de l'affectation du résultat 2001.

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'affecter l'excédent d'exploitation 2001 s'élevant à 374 624,29 F, soit 57 111,10 € de la manière suivante :

- 374 624,29 F, soit 57 111,10 € compte 110 en financement des charges d'exploitation.

Le report à nouveau au Budget Primitif 2002 s'établit comme suit :

à la section d'exploitation :

? excédent reporté compte 002 : 374 624,29 F, soit 57 111,10 €.

3 – Fixation des taux d'imposition des 4 taxes directes locales en 2001

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer pour l'année 2002 les taux d'imposition suivants :

	ANNEE 2001 (pour mémoire)	ANNEE 2002
* Taxe d'habitation	10,10 %	10,10 %
* Foncier bâti	7,11 %	7,11 %
* Foncier non bâti	21,69 %	21,69 %
* Taxe professionnelle	11,07 %	11,07 %

4 – Présentation et vote du Budget Primitif 2002

Mr le Maire donne la parole à Mr Alain COULON, Percepteur et Receveur Municipal, pour la présentation du Budget Primitif 2002, qui s'équilibre ainsi :

Section de fonctionnement

* Dépenses et recettes qui s'élèvent à 234 680.10 €

Section d'investissement

* Dépenses et recettes qui s'élèvent à 157 051.21 €

Après délibération, le conseil municipal vote à l'unanimité le Budget Primitif 2002 ainsi énoncé au niveau du Chapitre pour la section de Fonctionnement et au niveau de l'opération pour la section d'Investissement.

5 – Questions diverses

- Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Madame Laurence MICHEL, adjointe administrative, arrive au terme de son contrat de trois mois et qu'il a l'intention de procéder à sa titularisation à partir du 1er avril 2002 et donc de la nommer stagiaire pendant une année.
- Le Conseil Municipal a élaboré ensemble le planning des gardes pour les élections présidentielles.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

du 26 avril 2002 à 19 heures

L'an deux mil deux , le vingt six avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GANTON, dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr Bernard GEFFLOT, Maire.

Date de convocation : le 23 avril 2002

Présents : Mrs B. GEFFLOT, R. BOUREL, Mmes M-T. DANIEL, M-J. MAILLET, Mrs F. THIBAUT, Mme J. BOULAIS, Mrs G. PROVOST, Y. LE BON DE LAPOINTE, Mme M. TEMPLE, Mr M. DUCLOYER

Secrétaire : Mme M-T. DANIEL

Ordre du jour : * *Discussion sur l'achat éventuel d'un terrain*

Discussion sur l'achat éventuel d'un terrain

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que Monsieur et Madame TEGUEL Louis, domiciliés à "La Vionnais" en Saint-Ganton envisagent de vendre leur terrain sis à "La Vigne" en Saint-Ganton, cadastré Section ZI n°179 d' une surface de 3 600 m².

Dans un souci d'acquérir des terrains constructifs afin d'accroître la population pour maintenir la vie communale à Saint-Ganton, il propose à l'assemblée d'acheter ce terrain pour le viabiliser afin de le revendre, et de fixer un prix d'achat.

Pour ce faire, il donne lecture du compte-rendu de l'estimation faite par le Service des Affaires Foncières et Domaniales de Rennes.

Le Conseil Municipal, après délibération, autorise Monsieur le Maire :

* à acheter le terrain cadastré section ZI n°179, sis à "la Vigne", d'une surface de 3 600 m² appartenant à Mr et Mme TEGUEL Louis, domiciliés "La Vionnais" en Saint-Ganton,

* à négocier l'achat de ce terrain pour un montant maximal de 1.83 € (un euro quatre vingt trois centimes d'euros) le mètre carré, à savoir 6 588 € (six mille cinq cent quatre vingt huit euros) en totalité, indemnités au fermier incluses,

*à négocier les futurs achats de terrains au vu de poursuivre cette action de développement de l'habitat pour repeupler la commune.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

du 22 mai 2002 à 20 heures 30

L'an deux mil deux , le vingt deux mai à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GANTON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr Bernard GEFFLOT, Maire.

Date de convocation : le 14 mai 2002

Présents : Mrs B. GEFFLOT, R. BOUREL, Mmes M-T. DANIEL, Mrs F. THIBAUT, Mme J. BOULAIS, Mrs G. PROVOST, Mme M. TEMPLE, Mr M. DUCLOYER

Absents excusés : Mme M.J. MAILLET, Mr Y. LE BON DE LA POINTE

Secrétaire : Mr G. PROVOST

Ordre du jour

- * *Changement du statut de la Communauté de Communes de PIPRIAC*
- * *Schéma de COhérence Territoriale*
- * *Mise au norme extincteurs*
- * *Nouvelle convention des sentiers pédestres*
- * *Régisseur des photocopies*
- * *Désignation d'un délégué au Point Accueil Emploi*
- * *Vote des subventions*
- * *Planning de garde des élections législatives des 9 et 16 juin 2002*
- * *Carte communale*
- * *Questions diverses*

1- Modification des statuts de la Communauté de Communes

Extension des compétences

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal d'une délibération du Conseil de la Communauté de Communes du canton de PIPRIAC ayant pour objet :

1° - d'exercer la compétence suivante :

a - "élimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés" prévue par les dispositions de la Loi n°99-556 du 12 juillet 1999, article 17, chapitre II, paragraphe 5°.

b - "collecte et traitement des ordures ménagères sur le territoire de la Communauté de Communes du Canton de PIPRIAC".

2° - de demander à Monsieur le Préfet d'Ille et Vilaine de bien vouloir libeller de la manière suivante l'article 4 - paragraphe 3 - avant dernier alinéa de l'arrêté préfectoral du 14 septembre 1992 portant constitution de la Communauté de Communes de Canton de PIPRIAC, modifié notamment par celui du 13 janvier 1997 :

"étude, réalisation, fonctionnement ou délégation de l'exploitation des déchetteries destinées à recevoir uniquement des produits dits "déchets ordinaires" qui seront déposés par les usagers résidant sur le territoire communautaire".

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve les modifications statutaires adoptées le 11 avril 2002 par le Conseil de la Communauté de Communes du Canton de PIPRIAC.

2- Adhésion de la commune de SAINT-GANTON au Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale de la Région de Redon

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal des dispositions de la loi Solidarité et Renouvellement Urbains qui prévoient la création de Schémas de COhérence Territoriale (SCOT) ayant notamment pour objectif de fixer les orientations générales de l'organisation de l'espace sur l'ensemble des Communes constituant un même bassin de vie. Il précise que le périmètre du SCOT délimite un territoire d'un seul tenant et sans enclave.

Il donne également lecture du courrier de Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Pays de Redon ayant pour objet de proposer au Conseil Municipal d'adhérer au Syndicat Mixte du SCOT de la Région de Redon et d'examiner les modalités d'adhésion de la Commune de Saint-Ganton à ce Syndicat Mixte.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- * sollicite l'intégration de la commune de SAINT-GANTON dans le périmètre du Schéma de COhérence Territoriale devant être mis en place sur le Pays de Redon. Parallèlement, il donne son accord pour l'adhésion de celle-ci au Syndicat Mixte chargé de l'élaboration du SCOT.

- * s'engage à participer aux charges de fonctionnement de cet établissement public de coopération intercommunale.

3- Mise aux normes extincteurs

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que l'entreprise SICLI, après avoir procédé à la révision annuelle des extincteurs dans les bâtiments communaux, l'informe du nombre insuffisant d'extincteurs et de l'absence de plan d'intervention, constituant ainsi un manquement à la réglementation.

Pour y remédier, un devis a été envoyé par l'entreprise SICLI pour répondre aux besoins de la norme.

Après discussion, le Conseil Municipal demande un autre devis avec quelques éléments en plus.

4- Modification de la convention d'entretien portant sur les sentiers de randonnées

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une convention d'entretien avait été signée entre la commune et le Département dans le cadre du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée, pour les sentiers inscrits.

Ensuite, il donne lecture du courrier du Conseil Général indiquant qu'au cours de sa séance du 21 février dernier, l'Assemblée Départementale a décidé d'adopter une nouvelle modulation de la subvention applicable au 1er janvier 2002 ainsi qu'une charte de qualité des chemins de randonnée. La nouvelle modulation est la suivante :

- 114 €/km (soit 747,79 F/km) pour les chemins de terre,
- 80 €/km (soit 524,77 F/km) pour les chemins empierrés,
- 8 €/km (soit 52,48 F/km) pour les chemins goudronnés hors voies communales et routes départementales goudronnées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'approuver la nouvelle convention modulée suivant les conditions pré-citées.

5- Régisseur des photocopies - Annule et remplace la délibération du 13 février 2002.

Après avis favorable du comptable assignataire de Pipriac, Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante d'instruire un avenant à la régie de photocopies afin d'y inclure les recettes perçues pour l'envoi ou la réception d'un fax à titre privé.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de procéder à un avenant à la régie des photocopies pour y inclure les recettes provenant de l'envoi et de la réception d'un fax et d'instaurer les tarifs de 1 € pour l'envoi d'un fax et de 0 € 40 pour la réception d'un fax.

6- Désignation d'un délégué au Point Accueil Emploi

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal d'un courrier provenant du Point Accueil Emploi lui demandant de désigner un délégué et un suppléant pour représenter la commune.

Après discussion, le conseil municipal décide qu'il est du ressort du CCAS de la commune de répondre à cette tâche et donc de proposer au CCAS de désigner ultérieurement un délégué et un suppléant.

7- Vote des Subventions

Après délibération, le conseil municipal vote à l'unanimité les subventions suivantes au titre de l'exercice 2002 :

• ISSAT de Redon	
- Voyage dans les Pyrénées - 1 élève	44.21 €
• Collège de Pipriac	
- Séjour en Espagne – 2 élèves	88.42 €
- Séjour dans les Pyrénées – 3 élèves	132.63 €
Collège Privé "Le Cleu St-Joseph" de Redon	
- Voyage au Futuroscope à Poitiers	22.87 €
• Chambre des Métiers 22 – 1 élève	32.01 €
• Office Intercantonal d'Animation Sportive (2.44 €)	978.11 €
• Comice agricole (0.40€/habitant)	160.40 €
• Mission Locale des Pays de Redon et de Vilaine	320.80 €
• Chant' Amitié	50.00 €

ASSOCIATIONS COMMUNALES

• Anciens combattants AFN	67.08 €
• APAR Associations	117.39 €
• Comité des fêtes	117.39 €
• Gymn	117.39 €
• DU MAN	117.39 €
• Association Omnisport	419.23 €
• Société de chasse	83.85 € (+piégeage)
• APAR Bibliothèque (abonnement magazine)	117.39 €
• Achat de livres pour la bibliothèque	503.08 €

8- Transport par taxi des maternelles – Année scolaire 2000-2001 Bureau A.P.E.L. Ecole Privée La Providence de Pipriac

Mr le Maire présente la demande de subvention formulée par le bureau de l'A.P.E.L. de l'Ecole Privée la Providence de Pipriac pour le transport en taxi des jeunes enfants de moins de 5 ans pour l'année scolaire 2001-2002 pour la somme de 1 525 €.

Après délibération, le conseil municipal vote à l'unanimité la subvention pour un montant de 1 372 € au profit du bureau de l'A.P.E.L. de l'Ecole Privée La Providence de Pipriac pour le transport en taxi des jeunes enfants de moins de 5 ans pour l'année scolaire 2001-2002 ainsi qu'une subvention exceptionnelle de 153 € pour couvrir le déficit de l'année passée.

9- Planning de garde des élections législatives des 9 et 16 juin 2002

Le Conseil Municipal a élaboré ensemble le planning de garde pour les élections législatives futures.

10- Carte Communale

Monsieur le Maire rappelle le projet de la carte communale. Cette dernière commence à prendre forme et le conseil municipal est informé des prévisions dans chaque village, sachant toutefois qu'il ne s'agit que d'une esquisse et qu'elle sera soumise à enquête publique.

Commission Voirie Agriculture Matériel

Achat Tracteur Débroussailleuse

Le Conseil Municipal et la Commission Voirie Agriculture Matériel ont jugé que le matériel de la voirie devenait de plus en plus vétuste, surtout le tracteur.

Effectivement, ce dernier avait été acheté en 1982, d'occasion, avec déjà 4 200 heures. De même, il semblait urgent de renouveler l'élagueuse.

La commission a sollicité six concessionnaires de tracteur en leur demandant une proposition d'un tracteur d'occasion d'une puissance de 70 à 80 chevaux, environ 4 000 heures, ou éventuellement un tracteur neuf deux roues motrices.

Ayant reçu la réponse de quatre établissements : Ets DUBOURG (marque RENAULT), Ets BLANCHARD (New Holland), Ets LEROY (MASSEY FERGUSON) et Ets DELOURMEL (SAME et FENDT), elle a retenu deux marques : Renault et New Holland.

Pour concrétiser cet achat, plus de 500 kilomètres parcourus pour comparer les matériels -tracteur, débroussailleuse et chargeur.

Suite à ces visites, une deuxième proposition a été demandée, pour finalement retenir un tracteur New Holland TL80, 75 chevaux, deux roues motrices, chez BLANCHARD, pour le prix de 29 003.00 € TTC, avec chargeur Mailleux d'un montant de 5 501.60 € TTC, ce choix étant justifié par son prix et la visibilité de la cabine.

Pour ce qui est de l'élagueuse, elle a été choisie de marque Rousseau Mangouste chez Dubourg pour la somme de 10 119.26 € TTC.

Dans les deux cas, il y a eu reprise des anciens matériels au prix de 2 750 € TTC pour le tracteur et de 914.19 € TTC pour l'élagueuse.

Pour la commune, cet investissement est important, c'est pourquoi, le conseil municipal a souhaité ne pas effectuer de modernisation de voirie cette année.

Je remercie la commission pour son dévouement et son temps passé.

René BOUREL

INFORMATION SUR L'APA

AIDE PERSONALISÉE A L'AUTONOMIE

L'APA, c'est quoi ?

L'allocation personnalisée à l'autonomie est une prestation attribuée par le Conseil Général et financée principalement par le budget départemental, mais également l'état et les caisses de sécurité sociale. L'APA permet aux personnes âgées dépendantes de mieux vivre à leur domicile. Elle finance différents services : téléalarme, portage de repas, intervention de professionnels auprès de personnes âgées.

Qui peut bénéficier de l'APA ?

L'APA concerne les personnes âgées de plus de 60 ans, dépendantes, c'est à dire rencontrant des difficultés pour accomplir les gestes de la vie courante.

A combien s'élève l'APA ?

Elle varie selon :

- le degré d'autonomie, qui est mesuré par le GIR (groupe iso ressource) et qui est noté de 1 à 6. Seules les personnes relevant du Gir de 1 à 4 peuvent bénéficier de l'APA, qui ne sera pas le même suivant le Gir.
- L'aide dont elle a besoin : un plan d'aide est établi pour chaque personne âgée. Ce montant fait l'objet d'une limite maximum :

* 1 067 Euro	pour le GIR 1
* 915 Euro	2
* 686 Euro	3
* 457 Euro	4
- Le montant de ses ressources: au delà de 915 Euro mensuels pour une personne seule et de 1 524 Euro pour un couple, une participation financière est demandée. Cette participation peut varier de 20 à 80% du plan d'aide.

L'APA n'entraîne aucune récupération sur succession, donation ou legs.

Où s'adresser pour demander l'APA ?

Les dossiers de demande peuvent être retirés : au CCAS à la mairie de St-Ganton.

Combien de temps pour obtenir l'APA ?

Elle est versée dans un délai de 2 mois à partir du dépôt de dossier complet auprès du CCAS

A la réception de la demande, les services du CG envoient une équipe médico-sociale (composée d'un médecin et d'un travailleur social) au domicile de la personne âgée pour évaluer sa dépendance et élaborer avec elle un plan d'aide.

En cas d'accord, la prestation est accordée pour une durée maximum de 3 ans, renouvelable. Elle peut être révisée à tout moment, notamment en cas d'aggravation de son état de santé.

A quoi sert l'APA ?

Elle sert au financement de services ou prestations qui facilitent la vie à domicile.

L'intervention d'aides à domicile, qui peut être gérée par l'ADMR

Elle sert pour des travaux dans un logement à adapter à la dépendance.

Elle finance des services comme le téléalarme (également géré par l'ADMR), portage de repas à domicile...

Aide à Domicile en Milieu Rural
Rue de la libération
35550 PIPRIAC
Tel : 02.99.34.45.44

Afin de passer de nouveau, *un bon moment ensemble* autour d'une table pour y *déguster des produits du terroir*, nous vous proposons de retenir une date sur votre calendrier :

**Le repas du CCAS est fixé au
Dimanche 27 octobre
À 12 h.**

Votre présence est indispensable.



Bonne vacances à tous...

Le SAGE Vilaine : généralités

1 - Territoire

Le périmètre du SAGE Vilaine, ainsi que le demande le SDAGE Loire Bretagne, est constitué de l'intégralité du bassin versant de la Vilaine, auquel sont adjointes des rivières côtières se déversant dans l'estuaire maritime de la Vilaine. La surface totale de ce périmètre est de 11 190 km² (dont 10 500 km² "continentaux"). Le SAGE Vilaine, qui est le plus étendu des projets de SAGE en France, est désigné comme SAGE prioritaire par le SDAGE Loire Bretagne.

En 1999, la population totale des communes concernées par le bassin était de 1 128 000 habitants, un ratio de surface (pour les communes de la bordure du bassin) permet de considérer que plus d'1 million de personnes vivent sur le bassin de la Vilaine. Sur cette population, une forte proportion (environ 47 %) vit dans des communes directement riveraines de la Vilaine et de l'Oust (8 %). L'axe fluvial Oust-Vilaine, ainsi que la façade estuarienne, constituent clairement l'ossature d'urbanisation du bassin. On notera également que cette population se densifie sur le cours amont de la Vilaine et sur l'estuaire entre les deux derniers recensements. Le bassin de la Vilaine est situé à cheval sur deux régions Bretagne et Pays de la Loire, et six départements (Ille et Vilaine, Morbihan, Loire Atlantique, Côtes d'Armor, Mayenne et Maine et Loire). Le périmètre du bassin concerne (en totalité, ou en partie) 535 communes.

Ce périmètre, et la liste des communes qui le compose, est fixé par l'arrêté interpréfectoral du 3 juillet 1995. La liste est donnée en annexe de la première partie "État des lieux".

2 - Élaboration du SAGE

La Commission locale de l'eau a été installée par un arrêté préfectoral du Préfet d'Ille et Vilaine, Préfet de la Région Bretagne (désigné comme préfet coordinateur pour le bassin de la Vilaine) en date du 6 mars 1997. Elle est composée de 60 membres et a été modifiée deux fois, à la suite des élections ayant renouvelé les collectivités territoriales.

On peut considérer que son travail a réellement débuté en septembre 1998, date de sa première réunion "technique", ayant en particulier validé la méthode de travail.

Cette méthode de travail a privilégié le débat à partir d'états des lieux thématiques et de questions précises, identifiés lors de la première phase de travail. Cet état des lieux, et l'émergence des questions à aborder dans le SAGE a reposé sur le travail des trois commissions géographiques (Vilaine amont, Vilaine aval, Oust). Au sein de la Commission Vilaine aval, le groupe de travail "Estuaire" s'est rapidement structuré en commission autonome.

Les propositions d'orientations du SAGE, faites à l'issue de cette première phase, et souvent après des expertises complémentaires, furent préparées avec ces mêmes commissions géographiques parfois regroupées sous forme de groupes techniques plus spécialisés (par exemple les milieux aquatiques, l'irrigation...) avant d'être examinées en CLE.

Le rôle du Bureau fut avant tout de valider les propositions d'études complémentaires, les "questions d'intendance" ; mais il a également amené à débattre de questions transversales comme les mécanismes de circulation de l'information, ou de la nature juridique des maîtres d'ouvrages actuels ou potentiels.

Les études complémentaires ne furent pas confiées globalement à un bureau d'étude unique, mais ont, au contraire, souvent recouru aux "dire d'expert", aux spécialistes universitaires encadrant des stages, et aux bureaux d'études connus pour leur expérience dans tel ou tel domaine. La CLE ne pouvant être maître d'ouvrage, elle a confié à l'Institution d'Aménagement de la Vilaine (IAV) le portage de cette phase de construction du SAGE.

3 - La portée juridique du SAGE

Le SAGE, comme le SDAGE, est un document ne créant pas directement de droit nouveau vis à vis des "tiers" (comme les particuliers, les entreprises...). Mais il vise les décisions prises par les "autorités administratives" entendues au sens large (État, Collectivités locales et leurs groupements, établissements publics).

La Loi de 1992 énonce ainsi que "lorsque le schéma a été approuvé, les décisions prises dans le domaine de l'eau par les autorités administratives et applicables dans le périmètre qu'il définit doivent être compatibles ou rendues compatibles avec ce schéma. Les autres dispositions administratives doivent prendre en compte les dispositions du schéma."

La compatibilité dans le domaine de l'eau et des milieux aquatiques (défini par la Loi de 1992, et ses décrets d'application) s'impose donc à tous les actes (y compris les décisions budgétaires) des autorités administratives. La "prise en compte" pour les documents et actes administratifs, hors du strict domaine de l'eau est une notion juridique plus imprécise. Aucune jurisprudence ne peut à ce jour la préciser.

L'attention des Collectivités, et en particulier des Communes, doit être attirée sur cette portée juridique du SAGE, et les implications que son adoption aura sur leurs décisions futures, tant pour leurs actions sur l'eau que vis à vis de politiques plus générales d'aménagement de leur territoire.

Après l'approbation du SAGE, la CLE, qui continue de fonctionner, "connaît les réalisations, documents ou programmes portant effet dans le périmètre du SAGE" et les décisions des autorités administratives. Elle pourrait donc être amenée à formuler un avis sur les projets des maîtres d'ouvrages.

4 - La présentation du projet de SAGE

Le projet de SAGE, soumis à la consultation des Collectivités, des Administrations, et du Comité de bassin Loire Bretagne est constitué de trois parties, en plus de cette note de présentation.

- Une première partie, après un chapitre général d'introduction présente l'état des lieux du bassin et les données permettant d'étayer les propositions du SAGE
- Un Atlas synthétise sous forme cartographique les données de l'état des lieux, et illustre certaines des propositions de la seconde partie du texte.
- La seconde partie du texte "Agir pour le bassin de la Vilaine" énumère les propositions qui constituent le SAGE au sens strict. Ces propositions sont d'abord des principes généraux, puis une liste d'actions, de rappels réglementaires, de compléments à la réglementation générale... Cette partie est suivie d'annexes (en particulier : liste des zones humides identifiées, analyse de la compatibilité avec le SDAGE, constitution du tableau de bord de suivi du SAGE, tableau résumé des actions évaluant les impacts financiers...)

Un guide méthodologique pour l'identification des zones humides locales est également joint au projet de SAGE.

Par ailleurs, un site Internet (www.lavilaine.com) permet de consulter les rapports présentés devant la CLE, certains rapports détaillés, des cartes complémentaires ne figurant pas dans l'Atlas imprimé.

Enfin, l'ensemble du projet, rapports et cartes, peut être transmis sur support informatisé.

5 - L'organisation de la consultation

Le décret 92-1042 du 24 septembre 1992 organise la consultation sur le projet de SAGE.

Il est précisé en particulier que l'avis des Conseils municipaux, généraux et régionaux doit être formulé dans les deux mois suivant la mise en consultation, faute de réponse ces avis sont réputés favorables.

Le projet de SAGE, accompagné de vos avis sera transmis au Comité de Bassin Loire Bretagne. Il sera ensuite amendé pour tenir compte de l'ensemble des avis, et représenté si besoin devant la CLE, avant sa publication finale.

Syndicat Intercommunal des Eaux de PORT DE ROCHE

SERVICE PUBLIC DE DISTRIBUTION D 'EAU POTABLE

LES CLIENTS

6 559

*Nombre total de clients au service d 'Eau Potable
recensés au 31 Décembre 2001.*

Répartition des clients par commune en 2001 Progression par rapport à 2000

COMMUNE	Nombre de clients 2000	Nombre de clients 2001	% évolution
CHAPELLE DE BRAIN	639	639	0
LANGON	839	851	1,4
SIXT SUR AFF	929	939	1,1
STE ANNE SUR VILAINE	516	528	2,3
ST GANTON	284	285	0,3
ST JUST	533	529	- 0,8
STE MARIE DE REDON	872	884	1,4
RENAC	484	484	0
BAINS SUR OUST	1 397	1 420	1,6
TOTAL	6 493	6 559	1



Saur France

Syndicat Intercommunal des Eaux de PORT DE ROCHE

LES VOLUMES D'EAU

ORIGINES	Volumes 2000 (m3)	Volumes 2001 (m3)	% évolution
LANGON (Forage n° 2)	739 280	722 920	- 2,20 %
LANGON (Forage n° 3)	827 450	864 510	4,50 %
LANGON (Forage n° 4)	258 580	283 120	9,50 %
Total volume Production : Vp	1 825 310	1 870 550	2,50 %
OUEST 35	175 220	110 500	- 36,90 %
Total volume Importation : Vi	175 220	110 500	- 36,90 %
SIE GUIPRY/MESSAC	1 245 300	1 212 100	- 2,70 %
SIE PAYS DE BAINS	4 750	5 580	17,50 %
VILLE DE REDON - La Bigotais	3 390	/	/
SIE LES BRUYERES	38	/	/
Total volume Exportation : Ve	1 253 478	1 217 680	- 2,80 %
MAD = Vp + Vi - Ve			
Total volume mis en distribution : MAD	747 052	763 370	2,18 %

	Volumes 2000 (m3)	Volumes 2001 (m3)	% évolution
Total Volume consommé	584 881	592 167	1,2 %



Saur France

Syndicat Intercommunal des Eaux de PORT DE ROCHE

LE RESEAU

77.6 %

507.8 km

*Rendement annuel 2001 du réseau de distribution.
Il est stable par rapport à 2000.*

*Linéaire total du réseau de distribution du SIAEP
de PORT DE ROCHE.*

LA QUALITE

Dans le cadre du plan Vigipirate renforcé, des tests hebdomadaires de teneur en chlore ont été réalisés dans toutes les communes du Syndicat d'Octobre à Décembre.

59

4

Total : 63

*Nombre de rapports d'analyses officiels
(100 % conformes).*

*Nombre de rapports d'analyses validés dans le
cadre de l'autocontrôle (100 % conformes).*



Saur France

PERSPECTIVES ET ORIENTATIONS 2001

Sur les ouvrages :

⇒ *Renforcement de la sécurité en production*

- *Modernisation de l'unité de production de LANGON*
- *Étude d'un passage caméra pour une opération de décolmatage des drains au forage n° 2 et forage n° 4*

⇒ *Sécurité des installations - Plan Vigipirage*

- *Augmentation des concentrations en chlore et renforcement de surveillance des teneurs en chlore*
- *Renforcement des dispositions techniques préventives concernant l'accès et la surveillance des ouvrages*

Sur le réseau de distribution :

⇒ *Renforcement de la sécurité en distribution*

- *Renouvellement des canalisations des communes :*
 - *Sixt sur Aff*
 - *Langon*
 - *St Just*

- *Modélisation du réseau : Programme pluriannuel à poursuivre*

- *Télégestion*

- *Mise en place de clapets purgeurs*

⇒ *Aménagements divers*

- *Reprises d'étanchéité (Balac, Montenac, Bodiguel)*

⇒ *Mise en place de bornes de puisage*



Saur France

LES FUITES COUTENT CHER : SOYEZ VIGILANTS !

Une consommation inhabituelle peut provenir d'une fuite d'eau sur votre installation. Les volumes d'eau perdus deviennent vite **considérables**.

- Un robinet qui fuit à raison d'une goutte d'eau toutes les deux secondes consomme environ **2,5 litres par jour**, soit **1000 litres par an**, soit **1 m³ par an**.
- Une Chasse d'eau qui laisse couler en permanence un mince filet d'eau peut consommer **100 à 150 l par jour**, soit **36 à 55 m³ par an**.

N'ATTENDEZ PAS POUR FAIRE REPARER VOS ROBINETS ET VOS CHASSES D'EAU !

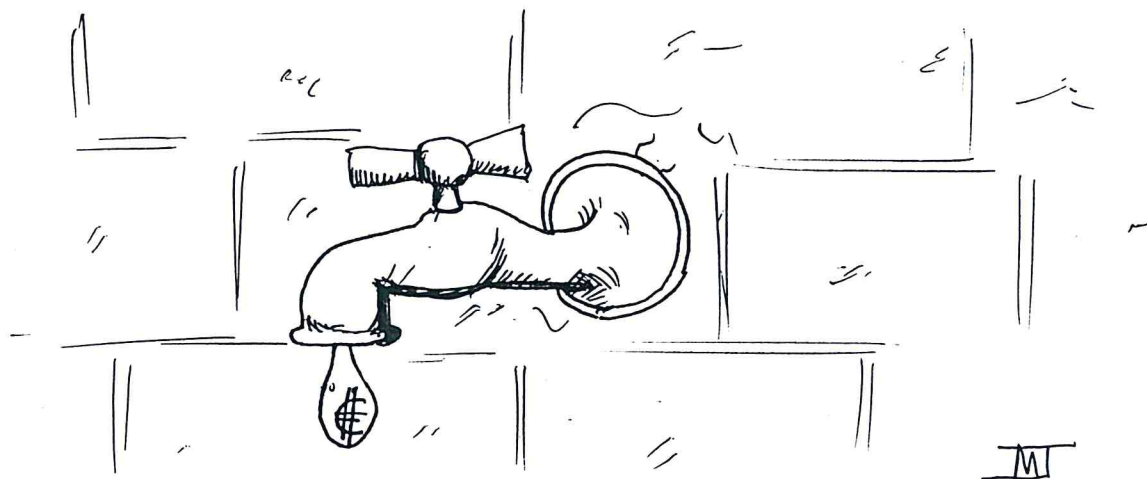
Les fuites ne sont pas toujours faciles à repérer :

Elles peuvent survenir sur n'importe quel endroit de la tuyauterie. Elles peuvent également provenir de la mauvaise étanchéité des groupes de sécurité de vos installations de production d'eau chaude (chauffe-eau électrique, ballon, chauffage central).

Comment surveiller l'étanchéité de votre Installation ?

Pour vérifier qu'il n'y a pas de fuite sur votre installation, il faut contrôler votre compteur : fermez tous les robinets de votre habitation et relevez l'index de votre compteur, attendez deux heures puis relevez à nouveau votre compteur. S'il n'y a pas de fuite, les index sont identiques à ceux que vous avez notés.

Sachez qu'une fuite très faible fait tourner les chiffres de façon imperceptible : c'est pour cette raison que ce contrôle ne peut se faire d'un coup d'œil, par le simple constat que tous robinets fermés, le compteur ne tourne pas.



« NE PAS MANQUER LA GRACE QUI PASSE » :

C'est une expression facilement employée dans le milieu clérical . Elle indique déjà que le Seigneur nous est très présent, qu'il nous éclaire, qu'il nous apporte la force spirituelle. Elle nous met en garde contre le fait de ne pas faire attention aux « *visites* » du Seigneur dans nos vies quotidiennes, de vivre un événement fort, mais sans suite à donner . Trois dates ont pu, ou vont pouvoir, ainsi, nous marquer, et nous aider dans notre route spirituelle :

Le 26 Mars : avec le Vicaire Episcopal, François PRODHOMME, nous avons réfléchi en doyenné sur *la nouvelle situation du point de vue diocésain : au 1^{er} Janvier 2 003*, il n'y aura plus qu'une seule paroisse : la paroisse Saint Amand de l'Aff , une seule paroisse avec sept lieux de culte. Ce soir-là, nous avons eu l'occasion de rassurer beaucoup de personnes : non, les églises ne seront pas fermées ; les messes seront célébrées le week-end avec le même souci d'équilibre qu'actuellement, en fonction, bien sûr, du nombre de prêtres

Plusieurs constatations ont été faites : * *des personnes se tracassaient*, mais pourquoi, dans ces cas-là, ne pas venir poser des questions aux personnes en responsabilité ?

* nous devons réaliser qu'*il n'y a pas que l'Eglise qui a besoin de changer*, le monde autour de nous change, il n'est donc plus question de nous cramponner à nos habitudes

* Tous ensemble, *nous devons trouver le bon équilibre entre les diverses célébrations* : en paroisse, en Ensemble, en Doyenné, ou encore au niveau du Diocèse . chaque célébration a son caractère spécifique, nous apporte un enrichissement spirituel .

Les 6 et 7 Juillet :

Ce week-end, aura lieu « *la rencontre inter Eglises* » : cette expression exige quelques explications : *chaque année, des missionnaires originaires du Diocèse, en vacances, se rassemblent dans un des doyennés du Diocèse (cette année 2002, c'est Pipriac qui est invité à les accueillir). C'est une excellente occasion de partage de ce qu'ils vivent, dans les différents continents du monde, et de ce que nous vivons ici .*

Le Samedi, nous sommes invités à nous retrouver au presbytère de Pipriac, à 15 H 30 ; ils nous diront qui sont-ils, où sont-ils ? que font-ils ?

À 17 H 30, nous présenterons le doyenné de l'Aff : les missionnaires découvriront la vie religieuse de nos communautés, mais sans aucun doute, nous aussi, nous pouvons être surpris par tout ce qui existe .

Le Dimanche, messe à 11 H, à Pipriac : venons nombreux pour soutenir les missionnaires, et nous ouvrir encore plus à la dimension universelle – pot d'amitié après la messe –

Repas chez les Pères Eudistes à La Roche-du-Theil (s'inscrire : participation : 10 euros)

À 15 H 30 : forum des témoins : la vitalité chrétienne des Communautés à travers le monde .

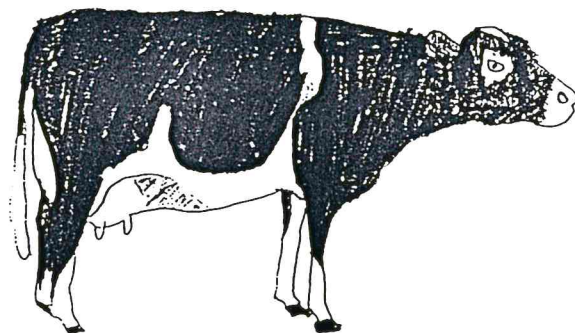
Pour développer notre esprit d'ouverture, notre sens missionnaire, nous nous devons d'être très nombreux .

Le 5 Octobre, journée de lancement de l'année pastorale du doyenné de l'Aff, à La Roche-du-Theil : c'est toujours un temps fort de l'année. Nous en reparlerons.....

ENSEMBLE PAROISSIAL "SAINT AMAND"

HORAIRES DES MESSES

<u>D A T E S</u>	<u>Eq.lit.</u>	<u>PIPRIAC</u>	<u>BRUC</u>	<u>LIEURON</u>	<u>LOHEAC</u>	<u>St-GANTON</u>	<u>St-JUST</u>	<u>SIXT</u>
<u>29-30 Juin</u>	<u>LOHEAC</u>	11 h.		19 h.	11 h.	9 h.30		9 h.30
<u>06-07 Juillet</u>	<u>SIXT 5</u>	11 h. "Miss."	9 h.30	19 h.				9 h.30
<u>13-14 Juillet</u>	<u>BRUC 1</u>	11 h.	11 h.		9 h.30		19 h.	9 h.30
<u>20-21 Juillet</u>	<u>PIPRIAC 2</u>	11 h.		19 h.		9 h.30		11 h. St Anne Noyal
<u>27-28 Juillet</u>	<u>StJUST 1</u>	11 h.	9 h.30		11 h.		19 h.	9 h.30
<u>03-04 Août</u>	<u>SIXT 6</u>	11 h.	9 h.30	19 h.			9 h.30	11 h.
<u>10-11 Août</u>	<u>PIPRIAC 3</u>	11 h.			19 h.	9 h.30		11 h.
<u>14-15 Août "Assomp."</u>	<u>BRUC 2</u>	11 h.	10 h.30 "Fréal"		9 h.30		19 h.	11 h.
<u>17-18 Août</u>	<u>SIXT 1</u>	11 h.		11 h.			19 h.	9 h.30
<u>24-25 Août</u>	<u>StGANTON</u>	11 h.	19 h.		9 h.30	9 h.30		11 h.
<u>31-1^{er} Septembre</u>	<u>StJUST 2</u>	11 h.	9 h.30	19 h.			11 h.	9 h.30
<u>07-08 Septembre</u>	<u>PIPRIAC 4</u>	11 h.		19 h.	9 h.30		9 h.30	11 h.
<u>14-15 Septembre</u>	<u>LIEURON</u>	11 h.	19 h.	15 h. N.D.Doul.		9 h.30		9 h.30
<u>21-22 Septembre</u>	<u>SIXT 2</u>	11 h.	9 h.30		9 h.30		19 h.	11 h.
<u>28-29 Septembre</u>	<u>LOHEAC</u>	11 h.		11 h.	9 h.30		19 h.	9 h.30
<u>05-06 Octobre</u>	<u>BRUC 1</u>	10 h.30	11 h.	19 h.		9 h.30		11 h.
<u>12-13 Octobre</u>	<u>PIPRIAC 1</u>	11 h.	19 h.		9 h.30		11 h.	9 h.30
<u>19-20 Octobre</u>	<u>StJUST 1</u>	11 h.		19 h.	9 h.30		9 h.30	11 h.
<u>26-27 Octobre</u>	<u>SIXT 3</u>	11 h.	19 h.			9 h.30		9 h.30
<u>1^{er} Novembre "Toussaint après-midi"</u>	<u>E.Past.</u>	11 h. Céléb. 15 h.	Messe 15 h.	9 h.30 Céléb. 15 h.	11 h. Céléb. 15 h.	Messe 15 h.	9 h.30 Céléb. 15 h.	11 h. Céléb. 15 h.



SAVEZ-VOUS CE QUI SE PASSE LE 31 AOUT A SAINT-GANTON ?

C'est le **comice agricole**, qui sera organisé sur l'axe Saint-Ganton-Pipriac.

Cette année, le thème retenu est "L'ENVIRONNEMENT".

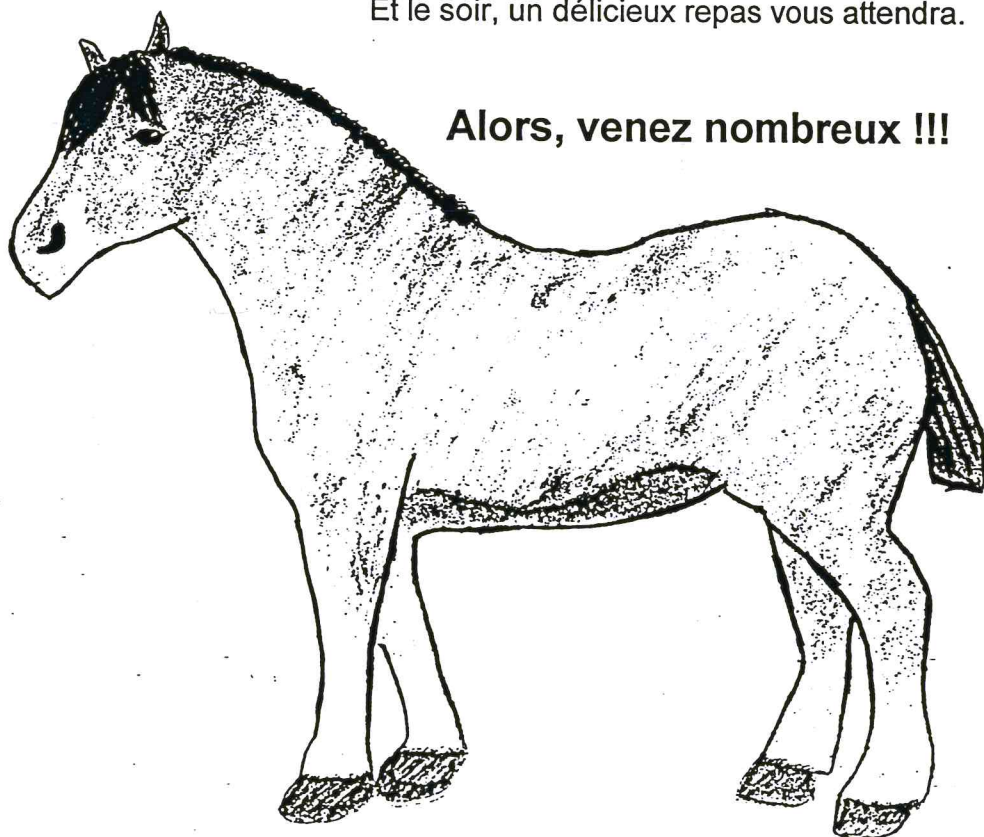
La journée débutera par le traditionnel concours de labours à plat et en planches.

L'après-midi, il y aura :

- ☞ le jugement de bovins,
- ☞ un défilé de petites génisses,
- ☞ battage,
- ☞ panneaux et démonstration de matériel agricole.

Et le soir, un délicieux repas vous attendra.

Alors, venez nombreux !!!



Comité des Fêtes

Planning du 2^e semestre :

● **Concours de pêche**

Dimanche 7 juillet
Étang de Belle-Perche

Programme :

- * 2 concours de pêche
8 h 30 ⇒ 12 h
14 h 30 ⇒ 18 h
- * 1 Concours de Palets
à partir de 14 h 30

● **Repas des bénévoles**

Le repas des bénévoles est prévu **le 19 octobre**. Plus de renseignements seront fournis, aux personnes concernées, ultérieurement.

Bonnes vacances.

La Dynamique

La saison se termine, les vacances approchent. Une nouvelle saison recommencera

le mercredi 11 septembre

**Gymnastique
moderne**

- * échauffement (style fitness)
- * musculation (bras, cuisse, abdominaux, fessier)
- * stretching
- * relaxation

Inscription :

- ☞ sur place, à partir de 20h30
- ☞ muni d'un certificat médical (Obligatoire)

Le tout en musique avec une ambiance conviviale, jeune et dynamique.

Les cours ont lieu de 20 h 40 à 21 h 40 à la salle polyvalente.

Pour tout renseignement

Elizabeth DENIS : 02.99.08.62.33
Jacqueline BOULAIS : 02.99.08.73.52

Bonnes vacances.

FOYER DES JEUNES

*La re-motivation des jeunes adhérents
est au goût du jour...*

Du-Mañ est reparti pour une nouvelle année avec un nouveau bureau très motivé pour relancer l'activité au sein du foyer.

Présidente : Gwénola BOUREL
Vice-Présidente : Karine LESAGE
Trésorier : Jean-Louis BEAUJAIS
Trésorière-adjointe : Hélène BOULAIS
Secrétaire : Patricia BOULAIS
Secrétaire-adjoint : Ludovic DUCLOYER
Membres : Guillaume BOUREL, Fabrice GEFFLOT, Daniel HUET, Olivier HUET, Arnaud LECHEVALLIER, Morgan PORCHER, Rozenn TIGER, Mathieu VETTIER, Sébastien VALENTIN.



Soirée Cinéma Soirée Cinéma



- 1^{er} week-end de chaque mois ;
- film à la demande ;
- ouvert à tous les jeunes (non-adhérents : 1 €).

La 1^{ère} soirée cinéma, du 1^{er} juin, n'a pas eu grand succès mais il est bien évident que nous n'allons pas en rester là. La prochaine séance aura lieu :

Vendredi 28 juin 2002
à 20 heures
au Foyer

Rq : Dernier week-end de juin : arrangement exceptionnel avec les 2 seuls participants (non-adhérents et ne faisant pas parti du bureau)

Vide-grenier Vide-grenier



Cette journée, du 23 juin, comme vous le savez tous, est terminée bien qu'au moment où nous rédigeons cet article, l'appréhension se fait sentir. Nous sommes prêts pour une nouvelle aventure et espérons une participation active des Saint-Gantonnais (sans compter tous les autres...). Nous serons tous bien placés pour en connaître le résultat...

Nous sommes bien conscient que nous devons faire le premier pas auprès des jeunes. Notre souhait est de leur donner envie de participer aux activités et qu'ils en proposent d'autres.

"Activités = Jeunes"
"Nouveaux projets/idees"

L'effet « boule de neige » ne joue actuellement pas en notre faveur : le facteur « jeunes » manque à l'appel.

Nous espérons actuellement faire des choix qui répondront aux critères que l'on a perçu...

Bonne Vacances à tous...

LE CERCLE "ETERNELLE JEUNESSE" A DEMARRE FORT CETTE ANNEE 2002

N'ayant pu programmer notre soirée -cabaret en Novembre 2001, elle s'est déroulée le samedi 12 janvier dans une superbe ambiance , devant un public amical et intéressé. Toutes les bonnes volontés se sont regroupées pour assurer une bonne animation, la vente des billets de tombola, dotée de lots très appréciés, le service de la buvette et des gâteaux "maison" en quantité impressionnante !

Dans la foulée, notre assemblée générale s'est tenue le 22 janvier ; la moitié sortante du Comité a été réélue à l'unanimité des présents. L'équipe est bonne, il est vrai, mais nous regrettons qu'aucune nouvelle candidature ne se soit fait connaître pour assurer la relève. Nous faisons toujours appel à toutes et à tous les intéressés par ces activités de "retraités".

Nous sommes 71 adhérents ; nous enregistrons 7 nouvelles adhésions parmi lesquelles nous saluons le retour d'anciens qui s'étaient éloignés pour impossibilité passagère. Nous avons apprécié la visite de Monsieur le Maire venu amicalement partager avec nous la galette des rois.

Le Mardi 26 Février : déguisements, musique, crêpes, chansons et danses, tout un tralala : la photo parue dans "Ouest-France" était le bon reflet de cet après-midi rigolo

Quelques projets se mijotent : une sortie pour le mois de Juin, le pique-nique de Septembre, et, bien sûr, notre soirée-cabaret qui est fixée au SAMEDI 23 NOVEMBRE sur le thème de la mer ! Qu'on se le dise ! Cette année, une réservation sera demandée pour assurer l'organisation : en effet, nous avons choisi de proposer une dégustation d'huîtres (7 euro /personne) Amis Saint-Gantonuais, réservez votre soirée, les membres de notre Comité assureront l'enregistrement de vos inscriptions (ceux qui n'aiment pas les huîtres se font connaître à ce moment-là).



Dernière minute : Pour notre sortie d'été, le Jeudi 6 Juin, nous nous sommes offert un déjeuner-croisière sur l'Erdre. Quarante-trois adhérents ont participé à cette sortie. La journée a été réussie : beau temps, menu délicieux et découverte de l'historique de cette belle rivière bordée de superbes demeures reflétant le passé très riche de la ville de NANTES. Sur la route du retour, nous avons découvert les vestiges de la forteresse du Château de BLAIN, carrefour de l'Histoire de la Bretagne, intelligemment conservés avec des initiatives artistiques pouvant intéresser toutes les générations.

Avant de nous séparer, nous avons partagé gâteaux et dernier verre, tous assis sur le mur bordant notre enclos paroissial et, les cloches sonnant sept heures, ont donné le signal du retour à la maison.

Nous allons nous retrouver pour notre dernier après-midi le Mardi 25 Juin et l'été étant réservé aux vacances et rencontres familiales, rendez-vous pour le pique-nique de rentrée le MARDI 24 SEPTEMBRE.

Nous avons tous eu une pensée pour notre ami et adhérent André LAUNAY qui nous a quittés et nous assurons Marie de toute notre sympathie.

La Secrétaire,
Marie-Pierre BOURHIS

« L'Éternelle Jeunesse » sur les bords de l'Erdre



ASSOCIATION OMNISPORTS SAINT-GANTON



La saison 2001-2002 s'est achevée par notre tournoi licencié le dimanche 16 juin. Ce tournoi a été un succès ; 30 équipes se sont disputées pour la victoire. L'équipe Eurosport de Vern / Seiche a remporté la finale face à une équipe composée de joueurs de Saint-Ganton.

Résultats sportifs de la saison :

1	Mernel 2	1	Saint-Malo de Philly 2
2	Redon AC 1	2	Redon AC 2
3	La Noë Blanche 1	3	Saint-Séglin 2
4	Saint-Just 2	4	Guipry/Loéhac/Messac 3
5	Les Cadets de Bains 3	5	Laillé 4
6	Guipry/Loéhac/Messac 2	6	Mernel 3
7	Sainte-Anne 1	7	Saint-Just 3
8	Pipriac 2	8	Langon 2
9	Langon 1	9	Saint-Ganton 2
10	Sixt/Aff 2	10	Bruc/Aff 3
11	Saint-Séglin 1	11	Les Brulais/Comblessac 2
12	Saint-Ganton 1	12	Pipriac 4

Les Buteurs de la saison :

Alexandre Houizot	18	Mickaël Lebeau	4
Loïc Poulain	13	Mathieu Bourel	3
Sébastien Bouchard	10	Christian Laurent	2
Ludovic Leray	8	Cédric Lebeau	1
Sylvain Guérif	8	Fabrice Leray	1
Guillaume Bourel	7	Nicolas Jinguener	1
Fabrice Géfflot	5	Guillaume Chevallier	1

Sur le plan sportif, cette saison n'a pas été à la hauteur de nos espérances. En effet, l'équipe A descend en promotion de deuxième division après avoir pourtant gagné 3 de ses 4 derniers matchs. L'équipe B termine 9ème de son groupe mais avec des joueurs plus motivés que l'équipe A. Cette seconde équipe sera renforcée par la venue de nouveau joueurs et devrait faire jeu égal avec ses adversaires la saison prochaine. Pour la saison 2002/2003, le club devrait pouvoir compter sur 34 licenciés.

Une fois de plus cette saison a été marqué par l'absence de dirigeants. Le manque d'encadrement sur le terrain le dimanche est la cause essentielle des mauvais résultats du club. **Nos équipes le dimanche ne possèdent pas d'arbitres centraux, pas d'arbitres de touche, pas de coachs et pas de dirigeants.** C'est pourquoi, le club lance un appel aux personnes qui seraient prêtes à s'investir dans l'une de ces fonctions.

Un merci particulier à Mickaël Provost qui a accompagné toute cette saison l'équipe A pour faire la touche, et à Vincent Ducloyer en tant qu'arbitre officiel du club.

Assemblée générale du 1^{er} juin :

Lors de cette assemblée, René Houizot nous a annoncé qu'il se retirait du bureau pour des raisons personnelles. Le club remercie René Houizot et sa femme pour leurs participations lors des différentes manifestations.

Christian Laurent l'aîné de l'équipe A nous annoncé son départ du club. A 33 ans, il se dirige vers un autre sport. Christian a été un joueur fidèle à son club, il y a joué une quinzaine d'années. Milieu de terrain battant et parfois super gardien remplaçant, toujours calme et respectueux des arbitres, il restera un modèle sportif pour tous les joueurs du club.

Composition du nouveau bureau :

Président : Loïc Poulain

Membres : Guillaume Bourel

Vice-Président : J-Louis Beaujais

Louis Leroux

Secrétaire : Yannick Temple

Fabrice Leray

Trésorier : Armel Guibert

Franck Lesage

Trésorier adj : Mickaël Lebeau

DIMANCHE 21 JUILLET 2002

TOURNOI DE FOOTBALL-CORPO

A partir de 14h00

(3 Licencié maximum Chaussure de foot interdite.)

Tennis Club



Plus de dissolution à l'horizon...

La dernière assemblée générale, du 1^{er} juin 2002, à remis en cause l'existence de l'association. Entre la dissolution et la reconstitution du bureau, le choix a été très rapide et unanime. Le souhait de « l'ancien bureau » était de privilégier la 2^{ème} solution en fonction des possibilités.

Entre les personnes souhaitant rester et d'autres, entrer, la nouvelle composition du bureau est la suivante :

Présidente:	Patricia BOULAIS
Trésorière:	Hélène BOULAIS
Secrétaire:	Gwénola BOUREL
Responsable	
Technique:	Martine PINOT

**Objectifs
2002 - 2003**

- Remise en état du terrain de tennis (lignes, panneau d'affichage, chaise d'arbitrage...);
- Relance de la pratique du tennis;
- Organisation de rencontres amicales.

Ces 2 derniers points sont bien évidemment les plus importants pour cette saison et ne pourront être maintenus sans la motivation et le soutien de chacun.

Une association ne peut fonctionner sans adhérents, c'est pourquoi nous allons tout mettre en œuvre pour relancer le tennis à Saint-Ganton. Beaucoup disent que c'est un effet de mode dont la période est révolue. Nous avons donc un an pour en être sûr et prendre les décisions en conséquences ; dans le cas inverse, prolonger l'existence de l'association qui a encore de beaux jours devant elle.

Samedi 13 juillet 2002
à partir de 14 h 00
au terrain de Tennis
Ouvert à tous...

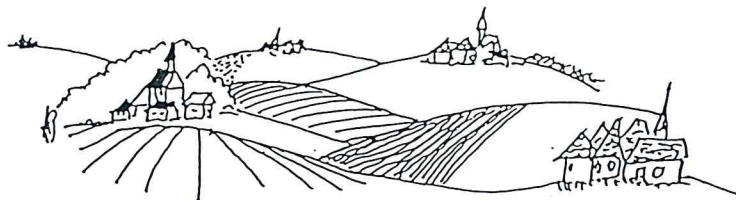
Journée Porte Ouverte

Renseignement

Patricia BOULAIS
☎ 06.12.91.31.44

Inscriptions

Hélène BOULAIS ☎ 06.21.56.13.36
Épi Service ☎ 02.99.08.62.15
Bar « La Crémaillère » ☎ 02.99.08.65.07



A.P.A.R. ACTIVITES

VOYAGE EN AFRIQUE NOIRE

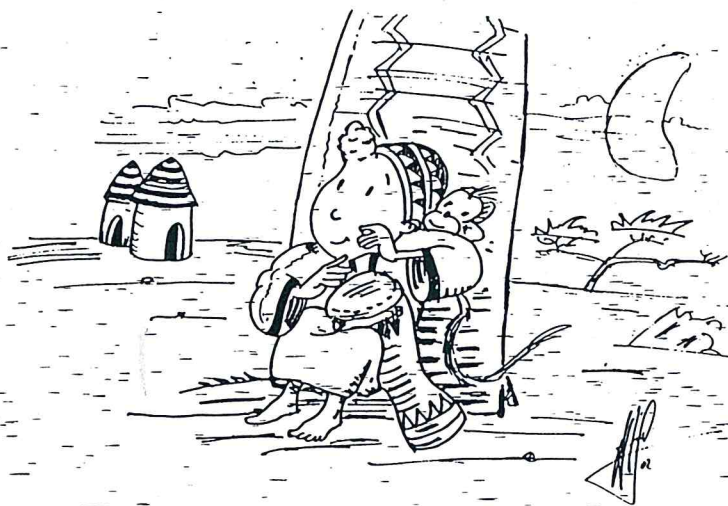
Les bibliothèques de St Ganton, St Just et Pipriac ont désormais l'habitude de créer des animations sur les trois communes.

Cette année c'est l'Afrique Noire qui a été mise à l'honneur à travers diverses rencontres.

Nous avons eu le plaisir d'accueillir le 17 Mars à St Ganton, avec 130 personnes, Hamadoun Tandina, un malien chaleureux qui nous a fait voyager de la Bretagne à l'Afrique. Son conte a été ponctué par des percussions maliennes interprétées par la MJC de Guipry-Messac.

Le voyage s'est poursuivi à St Just le 23 Mars à travers un atelier Awalé, jeu de société africain, puis à Guipry le 28 Mars avec la projection du film « Lumumba » sur l'indépendance congolaise.

Le voyage a pris fin à Pipriac le 30 Mars avec un diaporama et une exposition sur le Niger : « Couleurs et Visages du Monde ».



Horaires de la bibliothèque : le samedi de 10h à 12h

DE VILLAGE EN VILLAGE ...

... LES MOULINS DE St-GANTON (2° partie)



Dans le précédent article, nous avons évoqué la complémentarité du moulin à vent et du moulin à eau. Ceux de St-Ganton, ont été longtemps conduits par le même meunier.

1- Activité au XIX^e siècle

En 1831, les deux moulins sont conduits par **Joseph MASSIOT**, meunier aux Forges (il a nommé le 27 mai 1844, une cloche du nom de *Marie Joseph Perrine* (1)). Ils le seront jusqu'en 1862.

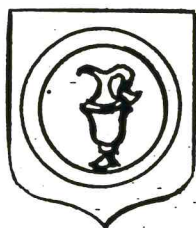
Le revenu cadastral est de 50 fr. pour les Forges et de 63 fr. pour la Tombe (2).

En 1862, le moulin de la Tombe est repris par **Joseph BAUDU** régisseur du Bot en Langu. Il est gendre de **Joseph MASSIOT**, marié avec **Perrine MASSIOT** le 17 juillet 1837. Son père **Louis BAUDU**, était boulanger au bourg de St-Ganton (3).

Celui des Forges est conduit par **Just SACQUET** de Poubreuil en St-Just.

En 1879, on y trouve **François DANIEL**, gendre **SACQUET** à la tête des deux moulins (4).

Ces deux moulins seront pendant plus d'un siècle, propriété d'une riche famille de Guémené-Penfao : **POTIRON de BOISFLEURY**. Cette famille qui appartenait à la noblesse de robe, « a donné » des militaires, des religieux, des magistrats (5). La mémoire populaire a conservé le souvenir des chasses à courre.



*Blason de la famille POTIRON DE BOISFLEURY
"D'azur à une aiguière d'argent entourée d'une
vire d'or". L'aiguière est ici emblème de sénéchal
qui à l'origine était un personnage chargé de
servir à la table du Roi. Par la suite, il devint
officier de justice.*

Le moulin des Forges

D'où vient ce nom ? Il y a peut-être une relation avec la présence dans les bois voisins d'amas de scories, témoins probables de lointaines exploitations du minerai de fer.

Le village actuel est récent. Une des maisons possède une pierre gravée de 1827 et sa voisine de 1832. La bâtisse qui servait peut-être de halle, est construite en 1844. En 1881, le moulin est rénové. Il est rehaussé et ses ouvertures sont en briques (6). Lors du reprofilage du ruisseau de Gominé, un arrêté préfectoral de 1892, mentionne « *l'obligation à l'usinier du moulin des Forges de tenir les vannes de décharge complètement ouvertes, tant pour l'exécution des travaux, que pour la réception* » (7).

2- Activité au XX^e siècle – La mémoire vive (8)

Pour écrire l'histoire des moulins, le collectage de la mémoire est aussi important que de consulter les archives et les articles spécialisés. Les anciennes personnes, sont des témoins privilégiés du passé. Les écouter, c'est découvrir un peu d'histoire pour à notre tour, la transmettre aux jeunes générations.

Les parents de Bernadette et Théodore ont bien connu Jean HUCHET qui faisait tourner le moulin des Forges et de la Tombe, avant de s'en aller meunier à Vieux-Vy sur Couesnon.

Il avait déclaré l'acquisition d'une locomobile à vapeur en 1904 (9).

Longtemps, au moulin de la Tombe, la roue réceptrice en fonte est restée accrochée au mur. La machine devait être à l'abri dans la « *bluterie* » (*bluter : séparer par tamisage la farine du son*), petit bâtiment en annexe. Longtemps, les traces des monticules de charbon ont attesté son activité.

Jean SICARD sera le dernier meunier à conduire le moulin de la Tombe. Il habitait la Vionnais avec sa famille, où sa maison est toujours visible. Il passait dans les villages avec sa jument blanche enlever *les pochées d' blé* et ramener la farine et le son, *min dé failles y falleu alleu avant au moulin avec la berouette*.

Au printemps, quand les ailes du moulin touchaient presque les grandes herbes et les fleurs de la prairie, le spectacle était très apprécié des enfants. Théodore raconte sa frayeur où rentrant de l'école en 1932, le meunier l'a fait grimper tout en haut du moulin avec une corde, par l'extérieur.

En 1934, par un soir de tempête, des voisins ont commis un acte de malveillance. Ils ont *pouilleu* les ailes et le toit est tombé. Le moulin s'est arrêté brutalement et le meunier s'en est allé vers d'autres terres.

3- Légendes et comptine associées à ces lieux

Les pactes entre les meuniers et le diable, ne sont pas restés dans les mémoires à St-Ganton.

Cependant, d'autres légendes ou comptines y sont encore bien présents.

Le nom du moulin de la Tombe, est associé à une triste légende.

« *Le meunier était très connu dans le pays. Ses moutures étaient réussies et on y venait de loin. De plus, il avait épousé une jolie fille. La rumeur allait bon train, jusqu'au jour où le meunier ayant appris les infidélités de sa femme la tua et l'enterra à la porte de son moulin* » (10).

Dans ce même livre (10), Pierre Lebreton nous conte l'histoire de **la fontaine des Forestiers** proche du village des Forges, qu'il a collecté près de Clémentine Massiot.

« Autrefois, durant un été chaud et sec, le seigneur du lieu interdit aux paysans des environs d'y prendre l'eau. Une sorcière lui jeta un sort et bientôt le filet d'eau disparut sous la mousse.

Bien des années plus tard, des forestiers (bûcherons) s'installèrent sur place, construisant des huttes et abattant les arbres. Le travail était pénible, les hommes transpiraient. Un des forestiers redécouvrit sous la mousse, l'eau limpide et fraîche de la source qui reprit vie. Les habitants du voisinage y revinrent plus facilement, d'autant que les forestiers, laissèrent entendre qu'à certaines heures, l'eau se transformait en vin ... »

Une comptine qu'apprenaient les *patous*, est associée au moulin de la Tombe et aux siens *dé communes vaillesines* (11) :

*« Le moulin de **la Bosse** (Pipriac)
A perdu ses poches
Le moulin de la **Tombe**
Dit qu'il n'est pas pour en répondre
Le moulin de **Trapucet** (Guipry)
Dit que c'est bien fait
Et le moulin de **Cahors** (Messac)
Dit qu'il n'y en a pas de trop »*

Albert Poulain qui a collecté **le conte de Jean l'Ours**, a situé comme lieu d'origine « *des deux charretées de ferraille que le forgeron fit v'ni pour touerseu un bâton à Jean l'Ours* », aux forges de St-Ganton .

Pour mieux apprécier ce conte, il faut aller l'écouter près du gars Albert.

Sources :

- (1) Bulletin paroissial n°20, fév.1961
- (2) ADIV - 3 P 2466 : tableau indicatif des propriétés foncières 1832
- (3) ADIV - registre BMS
- (4) ADIV - 3 P 2468 et 69 : Matrice des propriétés foncières 1833 à 1914
- (5) « Le Pays de Guémené-Penfao » - Tome 1 - 1995
- (6) Pierre gravée au-dessus de la porte d'entrée.
- (7) ADIV - 7 S 75 : Fonds Préfecture-Curage de la rivière de Baron- Guipry 1890 à 1905
- (8) Le collectage a été réalisé près de Bernadette Gefflot, Théodore Colombel, Roger Lelièvre, Robert et Gisèle Massiot, Marie-Thérèse Héligon, Yves Galot, Amand Valentin, René Massiot, ...
- (9) ADIV - 8 S 66 : Déclaration des machines à vapeur.
- (10) Légendes collectées et transrites par Pierre Lebreton dans « **CONTES et LEGENDES des bords de Vilaine** » - Edit. GCBPV-1997
- (11) Collecté près de Mme Roux de Gominé, en 1980.

ADIV = Archives Départementales d'Ille-et-Vilaine - RENNES

De la part de l'association "Par Delà Le Seuil" : petit texte proposé pour le bulletin communal de Saint-Ganton présentant la manifestation des 24 - 25 août 2002 dans le Bois de Beaucel.

Information :

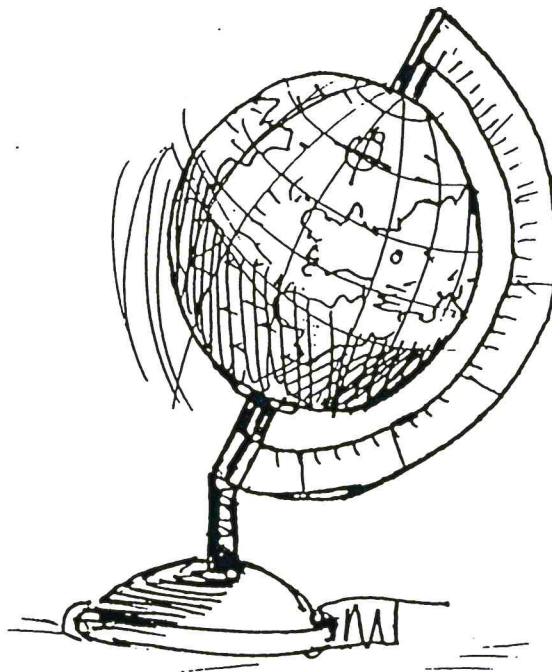
L'association "Par Delà Le Seuil" (Cesson-Sévigné - 35) organise une manifestation privée dans le Bois de Beaucel durant le week-end du 24 - 25 août prochain.

Il s'agit d'un "Grandeur Nature" rassemblant une centaine de pratiquants venus de tout le grand Ouest et de la région Parisienne. Mélange de théâtre, d'improvisation et de reconstitution historique, chaque participant incarne le rôle d'un personnage issu de l'Angleterre mythique du Vème siècle.

Cette manifestation rassemble des habitués expérimentés et n'a pas vocation à être ouverte au public, ceci afin de ne pas troubler le bon déroulement des événements. A cet effet, une grande partie du bois (tout l'ouest du chemin de VTT) sera réservée aux participants, du samedi matin au dimanche après-midi, avec l'accord du propriétaire et de la Mairie.

Nous vous remercions de votre compréhension.





Extrait du Journal : « les enfants avant tout. »

LE MONDE : un village de 100 personnes !

Si on pouvait réduire la population du monde en un village de 100 personnes tout en maintenant les proportions de tous les peuples existants sur la terre, ce village serait ainsi composé :

- 57 Asiatiques
- 21 Européens
- 14 Américains (Nord, Centre et Sud)
- 8 Africains

Il y aurait :

- 52 hommes et 48 femmes
- 30 blancs et 70 non blancs
- 30 chrétiens et 70 non chrétiens
- 89 hétérosexuels et 11 homosexuels
- 6 personnes posséderaient 60 % de la richesse totale et tous les 6 seraient originaires des USA
- 80 vivraient dans des mauvaises maisons
- 70 seraient analphabètes
- 1 serait en train de mourir
- 1 serait en train de naître
- 1 posséderait un ordinateur
- 1 (oui, un-seulement !) aurait un diplôme universitaire

Si on considère le monde de cette manière, le besoin d'accepter et de comprendre devient évident.

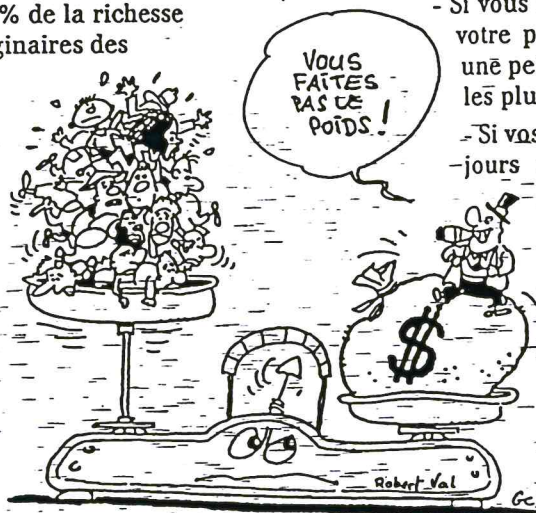
Prenez aussi en considération ceci :

- Si vous vous êtes levé ce matin avec plus de santé que de maïadie, vous êtes plus chanceux que le million de personnes qui ne verra pas la semaine prochaine.
- Si vous n'avez jamais été dans le danger d'une bataille, la solitude de l'emprisonnement, l'agonie de la torture, l'étau de la faim, vous êtes mieux que 500 millions de personnes.
- Si vous pouvez aller à l'église, au temple ou à la mosquée sans peur d'être menacé, torturé ou tué, vous avez une meilleure chance que 3 milliards de personnes.
- Si vous avez de la nourriture dans votre frigo, des habits sur vous, un toit sur votre tête et un endroit pour dormir, vous êtes plus riche que les 75 % des habitants de la terre.

- Si vous avez de l'argent à la banque, dans votre portefeuille et de la monnaie dans une petite boîte, vous faites partie des 8 % les plus privilégiés du monde.

- Si vos parents sont encore vivants et toujours mariés, vous êtes des personnes réellement rares.

- Si vous lisez ce message, vous venez de recevoir une double bénédiction, parce que quelqu'un a pensé à vous et parce que vous ne faites pas partie des deux milliards de personnes qui ne savent pas lire.



Un ami d'Anne et Nicolas
BAUDRILLER

Courrier des Lecteurs

VOUS AVEZ DIT CITOYEN ?

21 Avril 2002 au soir, c'est la tempête, l'ouragan ! Le FN arrive en deuxième tour des présidentielles. A St Ganton, les résultats sont du même tonneau de vinaigre. La désolation fait place à l'angoisse. Si on repense aux années 1930, l'histoire prend la même tournure : tant pour la montée de l'extrême droite française, que pour la montée en puissance de Hitler. Qu'est qui fait que nous ayons tant de souhaits d'intolérance et d'exclusion dans notre monde rural ?

Chacun dans son coin se dit qu'il faut réagir, qu'on ne peut laisser les choses se faire, que si chacun bouge un tout petit peu, le cours des choses en sera peut être changé...

Deux, trois, quatre,.... personnes en parlent et se retrouvent une trentaine de Saint Ganton, Saint Just et Langon pour décider d'appeler les électeurs à voter pour l'unique candidat démocrate encore en lice, enrayant de ce fait la montée de l'extrême droite.

Souhaitant prolonger la réflexion engagée entre les deux tours des présidentielles, le « *groupe de citoyens des communes de St Ganton, Langon, St Just et Pipriac* » a proposé aux habitants un débat citoyen le 6 juin sur le thème : « Pourquoi tant de votes extrêmes dans nos communes rurales ? ».

Cette soirée rassemblant plus d'une trentaine de personnes a débuté par le film « *Vous avez dit Français* » de René Vautier traitant de l'intégration des immigrés au travers des cent dernières années. Le débat qui a suivi a été orienté sur les causes du vote extrême, les dangers apparents et cachés du Front National

Même si bien sûr, aucune solution miracle n'en est sortie, la discussion a permis d'essayer de comprendre les raisons, les mécanismes qui amènent à de tels votes.

Est-ce un vote de protestation au premier degré ?

Est-ce une réaction de crainte par rapport à ce que véhiculent les médias ? une peur de l'inconnu ? un manque de communication entre voisins ?

Même s'il y a un fort désintérêt pour la chose publique, chacun est acteur de ce qui se passe autour de lui.

Cette rencontre a eu aussi le mérite de créer un espace de discussion entre habitants des communes ; espace d'expression qui, au souhait des participants devra continuer d'exister sur divers sujets et s'ouvrir à un plus grand public pouvant ainsi devenir un lieu d'échanges et à l'occasion un relais des préoccupations des administrés vers les instances dirigeantes locales.

Le petit groupe de citoyens ouvert à tous... et à de nouvelles discussions.

